



L'arme à feu est un symbole:
une femme irakienne brandit
un fusil automatique Kalachnikov
à l'occasion d'une manifestation
en faveur de Saddam Hussein
à Bagdad, en janvier 2003.
(© AP/Hussein Malla)

Du chaos à la cohérence?

LES STOCKS MONDIAUX D'ARMES À FEU

2

INTRODUCTION

En 2003, la plupart des problèmes graves liés aux armes légères étaient liés à la question – simple en apparence – de la gestion et du contrôle des stocks. Dans le cas le plus extraordinaire, la perte de contrôle de millions d'armes légères et de petit calibre a contribué à la déstabilisation d'un pays tout entier. Le même phénomène avait déjà été observé ailleurs, lorsque des forces armées avaient été déployées pour défendre des avions de ligne civils contre l'utilisation d'armes provenant de leurs propres arsenaux. Les forces de police sont confrontées au même problème, quand elles poursuivent des criminels en possession de fusils ayant servi dans leurs propres rangs. La situation ne diffère guère en ce qui concerne les civils, qui craignent d'être attaqués pour se faire voler des armes achetées à des fins d'autodéfense.

Ce paradoxe dissimule un problème grave et fondamental: comment la communauté internationale, les gouvernements et les individus doivent-ils gérer au mieux la sécurité de leurs armes légères et de petit calibre? Ce chapitre examine les différentes tendances des efforts entrepris récemment aux plan international et national pour contrôler les stocks d'armes légères et de petit calibre. A l'instar des exemples précités, le tableau brossé est celui d'un monde sans tendance particulière. La prolifération anarchique des armes légères dans certaines régions contraste totalement avec les réformes ambitieuses menées dans d'autres. Tout semble se produire en même temps.

Les principaux constats de ce chapitre sont les suivants:

- Dans la foulée de l'effondrement du régime de Saddam Hussein, la population irakienne a pris possession de quelque 7 à 8 millions d'armes légères – voire probablement davantage.
- Les onze pays d'Amérique latine sous revue comptent entre 45 et 80 millions d'armes à feu, dont l'élément caractéristique n'est pas le nombre, mais les conséquences létales.
- Un million d'armes à feu au moins sont volées ou perdues chaque année à l'échelle planétaire.
- Les pertes d'armes à feu dues à la négligence et au vol sont observées à la fois lors d'incidents à grande échelle impliquant les forces armées et lors de petits vols commis dans des habitations privées.
- L'enregistrement des armes légères peut être *actif-universel* et requérir la participation de tous les détenteurs d'arme, ou *partiel-passif* et ne concerner que les armes nouvellement acquises.
- L'initiative d'enregistrement actif-universel la plus ambitieuse de ces dernières années a été mise en oeuvre en 2003 au Canada.
- Le Brésil a déployé un train de réformes majeures, destiné à combattre la prolifération des armes à feu et à renverser radicalement la «culture des armes» qui règne dans ce pays.

Les lecteurs constateront que ce chapitre se distingue de ceux des précédentes éditions de cet annuaire consacrés aux stocks d'armes. Dans l'édition 2004 de cet ouvrage, nous nous concentrons moins sur le nombre et la distribution des armes légères et de petit calibre que sur leur gestion. Plutôt que de nous intéresser à qui possède quoi, nous nous penchons sur les problèmes de sécurité du stockage et de contrôle des stocks disponibles. A en juger par la violence exercée au moyen des armes légères, il serait juste de croire qu'il est vain de vouloir contrôler les affaires humaines. Nous avançons, au contraire, qu'il existe un énorme potentiel d'amélioration de la gestion des stocks.

L'Irak est peut-être un cas extrême de «chaos des armes», mais il n'a d'exceptionnel que son ampleur et

sa soudaineté. La perte catastrophique d'arsenaux importants a déjà été observée ailleurs auparavant. A défaut de prendre des mesures draconiennes pour assurer un meilleur contrôle des stocks d'armes légères, de nombreux autres pays risquent de connaître le même désastre. Toutefois, la perte progressive d'armes au quotidien, résultant de négligence et de vol, est peut-être un problème plus grave encore.

Outre l'examen classique de la distribution mondiale des stocks d'armes légères et de petit calibre, ce chapitre aborde également la gestion des stocks d'armes à feu. Le chapitre suivant soulignera quant à lui l'importance de mieux gérer les stocks de MANPADS. Dans un cas comme dans l'autre, l'amélioration de la gestion des stocks dépend essentiellement du bon vouloir de leurs détenteurs – qu'il s'agisse d'Etats puissants, de gouvernements faibles, d'entreprises privées ou d'individus. Une coïncidence veut qu'au cours de la même année, un pays ait connu l'effondrement total du contrôle gouvernemental tandis que plusieurs autres ont procédé à d'ambitieuses réformes.

IRAK: UN ARSENAL À L'ABANDON

En 2003, l'Irak est devenu l'image même d'un pays ravagé par les armes. Pour retrouver une situation vaguement similaire, il faut remonter à 1997, lorsque l'Albanie a perdu le contrôle de ses arsenaux publics – un événement qui a contribué à l'escalade des combats dans les régions voisines du Kosovo et de la Macédoine. En Irak toutefois, les arsenaux perdus étaient nettement plus importants et les conséquences pourraient bien l'être également.

La guerre en Irak, alimentée par la crainte de l'existence d'armes de destruction massive et menée en grande partie avec un armement conventionnel, a créé une situation que les études sur la guerre avaient rarement envisagée. Des délinquants, des milices, des guérillas ainsi que de simples citoyens irakiens, équipés des armes les plus légères, détenaient soudainement les clés de la paix et de la stabilité de ce pays. Pour les soldats de la coalition menée par les Etats-Unis, empêtrés dans leurs efforts de restauration de l'ordre, la menace majeure semblait provenir de groupes nébuleux de loyalistes baasistes et de militants sunnites. Mais pour les simples Irakiens, ce sont les millions d'armes à feu soudainement mises en circulation dans un paysage social en proie au chaos – et détenues par eux-mêmes – qui ont rendu l'existence insupportable, même pour ceux qui, depuis peu, disposaient d'une arme.

Lorsque les forces de Saddam Hussein se sont effondrées en avril 2003, il n'est pratiquement rien resté de ses armées, si ce n'est des arsenaux – parmi les plus fournis du monde – d'armes légères de type militaire. Alors qu'une grande partie de ces armes avait déjà disparu et que presque tout le reste était laissé sans surveillance, l'effondrement du régime a entraîné ce qui fut probablement l'un des transferts d'armes légères les plus massifs et les plus rapides de l'histoire. Les armes étaient distribuées au sein d'une population sous tension, privées de ses principales institutions sociales. La décision prise en mai 2003 par l'administrateur intérimaire Paul Bremer de dissoudre l'armée irakienne et de destituer les membres du Parti baasiste de leurs fonctions de direction a renforcé l'ampleur des mouvements de transfert d'armes vers la société civile (Taheri, 2003).

Cette décision s'est immédiatement traduite par des troubles sociaux sans précédent. Le taux d'homicides par armes à feu à Bagdad a augmenté de manière spectaculaire, qu'il s'agisse d'actes de représailles ou de crimes de droit commun (Fleishman, 2003). La violence est devenue un obstacle majeur à la restauration du pouvoir légitime. A long terme, ces événements ont créé un énorme réservoir d'armes susceptibles d'être distribuées sans aucun contrôle dans toutes les strates de la société irakienne et par-delà les frontières nationales, phénomène aggravé par la position géographique centrale de ce pays dans la région. Les conséquences de la prolifération des armes légères dans la société irakienne pourraient, dans les années à venir, compromettre la stabilité dans une grande partie du Moyen-Orient.

Depuis le début de l'occupation, la question des armes légères et de petit calibre a été une préoccupation majeure des forces américaines et des autres contingents étrangers. Les efforts de collecte des armes légères en Irak, hautement médiatisés, ont connu un succès mitigé. Cette volonté a créé une atmosphère de scepticisme, officiel et public, à propos des perspectives de contrôle. Les enseignements tirés d'expériences menées ailleurs et maintes fois étudiées dans les éditions précédentes du *Small Arms Survey* (Small

Arms Survey, 2002, ch. 7; 2003, ch. 8), ne laissent aucun doute: le contrôle de la prolifération des armes légères sera un axe majeur des efforts de reconstruction du pays.

Quelle quantité d'armes aux mains de la population?

Bien que la situation en Irak soit particulièrement grave, les problèmes d'évaluation des stocks sont pratiquement les mêmes que partout ailleurs. L'absence de système d'enregistrement des armes à feu avant la guerre, et la destruction des dossiers militaires, ne permettent pas de déterminer le nombre exact d'armes légères en Irak. Comme nous le verrons dans la section suivante, cette situation ne diffère guère de celle observée en Amérique latine.

Mises au point pour estimer le niveau des stocks nationaux d'armes légères, les techniques d'estimations officielles permettent de se forger une idée de l'ampleur du problème auquel les futurs responsables irakiens seront confrontés (Small Arms Survey, 2001, p. 80-81). Elles constituent les fondements provisoires de l'élaboration de nouvelles politiques irakiennes en matière d'armes légères, ainsi que de la mise en œuvre d'initiatives de collecte et de désarmement. Jusqu'à ce que des études nationales et d'autres études d'ampleur plus restreinte permettent d'obtenir des évaluations plus fiables, cette approche représente un guide utile pour évaluer ce qui est l'une des conséquences les plus inattendues de la guerre en Irak.

Avant même le début officiel des hostilités les 19 et 20 mars 2003, les informations fiables à propos de la répartition nationale des armes légères n'étaient pas légion en Irak. La situation en matière d'armes observée après la guerre, a nécessité de déterminer précisément l'ampleur de ce problème. En l'absence de données officielles fiables, les premières estimations étaient plus évocatrices qu'analytiques; elles traitaient davantage de l'impact social du problème que de ses dimensions réelles.

Dans ce chapitre, nous nous basons sur des rapports et des informations tombés depuis lors dans le domaine public pour dresser un bilan de la situation obscure des stocks irakiens d'armes légères. Les constats sont à considérer avec prudence. Ils donnent une idée de l'ampleur du phénomène, plutôt qu'un total précis. Sur la base des informations disponibles en mars 2004, nous pouvons raisonnablement affirmer que le peuple irakien contrôle à l'heure actuelle 7 à 8 millions d'armes à feu au moins. Cette estimation est prudente et traduit la très grande incertitude qui règne dans la société irakienne. Le nombre réel d'armes légères en Irak pourrait être nettement plus élevé, même s'il n'existe à l'heure actuelle aucune base scientifique permettant de déterminer la limite supérieure de cette estimation.

Compte tenu de cette estimation prudente, qui correspond à 30 armes à feu pour 100 personnes, la population irakienne est bien armée, mais ce niveau n'est pas exceptionnel. Si cette estimation est correcte, le taux public de détention d'armes est supérieur à celui recensé au Canada ou en Nouvelle-Zélande (qui compte environ 25 armes à feu civiles pour 100 habitants), mais inférieur à celui de la Finlande, qui compte 39 armes par 100 habitants, ou de l'Uruguay, où ce taux est compris entre 25 et 46 armes à feu civiles pour 100 habitants (Small Arms Survey, 2001 et 2003). Ce qui distingue l'Irak n'est dès lors pas tant l'importance de son stock d'armes public que la soudaineté avec laquelle ces armes ont été mises à la disposition d'une société fragile.

Les armes à feu des forces armées irakiennes d'avant-guerre

Bien que l'ancien régime irakien ait tu l'ampleur de son arsenal officiel, on peut cependant l'estimer à l'aide de multiplicateurs orthodoxes. Les effectifs des forces armées nationales ont atteint leur paroxysme aux alentours de 1989, avec environ un million de soldats (IISS, 1989). Si ces forces armées disposaient d'un équipement supérieur, typique des armées modernes, elles devaient prévoir une moyenne d'au moins 2,25 armes à feu – pistolets, fusils, mitrailleuses légères et moyennes – par membre des forces terrestres, maritimes et aériennes (voir encadré 2.1). Avec environ un million d'hommes en uniforme à son apogée, le besoin opérationnel minimal devait se situer aux alentours de 2,25 millions d'armes à feu.

Les forces d'active ne constituaient qu'une partie des forces irakiennes. La réserve nationale principale était en effet constituée par l'Armée du peuple, une force paramilitaire estimée à quelque 850.000 hommes (IISS, 1989). Les informations transmises à la presse par le Parti Baas dans les semaines qui ont précédé l'invasion laissaient penser que les effectifs de cette force, complétés par d'autres milices, étaient nettement supérieurs. Ces renseignements ne peuvent toutefois pas être confirmés par une source indépendante.

En Irak, des millions d'armes à feu ont soudainement inondé un paysage social en proie au chaos.

Ce qui distingue l'Irak n'est pas tant l'importance de son stock d'armes public que la soudaineté avec laquelle ces armes ont été mises à la disposition d'une société fragile.

En partant du même multiplicateur – généreux dans ce cas – de 2,25 pour chaque soldat de réserve, et en additionnant ce chiffre aux données déterminées pour l'armée régulière, nous pouvons supposer que les forces d'active, conjuguées aux forces de réserve entraînées, contrôlaient au moins 4,2 millions d'armes à feu. Une partie importante de cet armement de type essentiellement militaire a été abandonnée, volée, pillée et vendue à la population irakienne après la défaite et la disparition de Saddam Hussein, aux alentours des 9-11 avril 2003.

A défaut de données fiables extraites des dossiers du ministère irakien de la Défense d'avant-guerre ou de ses fournisseurs, il est malaisé d'affiner cette estimation. Le nombre total réel d'armes pourrait dès lors être nettement supérieur. C'est ainsi que peu de temps avant le déclenchement des hostilités en 2003, de grandes quantités d'armes auraient été distribuées à des militants baasistes et à des factions loyalistes (Fisher, 2003). Outre les armes à feu énumérées ci-dessus, les forces armées irakiennes disposaient en outre de stocks importants d'autres armes légères et de petit calibre, parmi lesquels des grenades à main, des mortiers, des mitrailleuses lourdes, des MANPADS (missiles antiaériens portatifs) et des RPG (lance-grenades autopropulsées). Tout, ou une partie substantielle de ces armes a été perdu de la même manière que les armes à feu militaires. Bien que ces armes ne soient pas moins importantes, leurs quantités ne peuvent pas encore être estimées; elles n'ont dès lors pas été incluses dans la présente étude.

Le stock d'armes à feu civil et militaire de l'Irak est estimé de manière prudente entre 7 et 8 millions d'unités - et il est sans doute nettement supérieur.

Encadré 2.1 Armement des forces armées de milice: l'exemple de la Finlande

Les procédures d'estimation établies par le Small Arms Survey en 2001 afin d'évaluer l'ampleur probable des stocks d'armes à feu militaires reposaient sur une poignée d'exemples. Le multiplicateur d'armes légères militaires obtenu était de 2,25 armes à feu pour chaque homme ou femme en uniforme. Les exemples disponibles à cette époque concernaient les forces armées régulières et permanentes issues de l'époque de la Guerre froide. Bien qu'elle soit datée, cette approche est assortie d'une vérité sous-jacente; même si la plupart des pays ont depuis lors réduit leurs capacités militaires, leur ancien équipement demeure quelque part, sauf s'il a été détruit (Small Arms Survey, 2001, p. 73-74).

En réalité, tous les pays ne sont pas armés avec la même intensité; les forces de réserve, dont les effectifs peuvent être très nombreux, présentent notamment des différences marquées. Et ces différences sont particulièrement importantes dans les pays qui misent avant tout sur des formations de type milice. Fait sans précédent, les données fournies par le ministère suisse de la Défense ont permis de se faire une idée extrêmement précise d'une armée de milice bien connue (Small Arms Survey, 2002, p. 78-79). En 2003, le ministère de la Défense finlandais a également permis d'élargir le champ de la réflexion en fournissant des informations détaillées à propos des armes à feu sous son contrôle.

Dans un courrier adressé au Small Arms Survey en date du 21 août 2003, ce ministère indiquait que les quantités d'armes à feu de l'ensemble des corps d'armée finlandais s'élevaient à environ 531.000 armes (voir tableau 2.1). Ces armes étaient réparties entre une force mixte composée de 27.000 soldats d'active et de quelque 435.000 réservistes, moyennant un ratio de 1,15 arme à feu pour chaque officier, conscrit et réserviste en uniforme (IISS, 2003).

Bien que la Finlande base sa défense sur une force de milice, à l'instar de la Suisse, sa politique en matière d'armes est assez différente. Contrairement à la Suisse, le personnel militaire finlandais ne dispose de son armement que lorsqu'il est en service actif ou dans le cadre d'exercices officiels. En dehors de ces périodes, les armes sont conservées dans des dépôts verrouillés, et non à domicile. Chaque arme est toujours en possession ou sous la responsabilité d'une personne. Le personnel admis à la retraite n'est pas autorisé à conserver ses armes de service. L'équipement excédentaire ou obsolète est détruit, vendu ou donné.

Tableau 2.1 Armes à feu militaires de la Finlande, août 2003

Type	Quantité
Pistolet à chargement automatique	8.000
Fusils sniper	4.500
Mitraillettes	1.000
Fusils d'assaut	510.000
Mitrailleuses légères	7.500
Total	531.000

Sources: Courrier de Pauli Järvenpää, Directeur général au ministère finlandais de la Défense, Helsinki, 21 août 2003; chiffres de IISS (2003, p. 72).

Bien que la Finlande dépende d'une force de défense de milice - à l'instar de la Suisse - ses politiques en matière d'armes sont assez différentes.

Un armement fourni sous un régime dictatorial: la détention d'armes par la population irakienne avant la guerre

Il convient en outre d'ajouter, à ce total d'au moins 4,2 millions d'armes à feu perdues par l'armée irakienne, les armes à feu détenues par la population civile avant le déclenchement des hostilités. L'hypothèse toute naturelle voudrait qu'un régime autoritaire contrôle strictement la disponibilité en armes pour sa population (Jackman, 2003). Aussi surprenant que cela puisse paraître, par rapport aux hypothèses communément répandues à propos des conditions de vie sous un régime dictatorial et autoritaire, il semble que les lois en matière de détention d'armes dans l'Irak d'avant-guerre aient été assez permissives. Bien qu'en vertu des normes internationales, le taux de détention d'armes n'ait pas été élevé, il n'était pas non plus particulièrement faible. La situation de l'Irak renforce dès lors la conclusion plus générale selon laquelle les politiques en matière d'armes sont rarement uniformes, même dans des sociétés étroitement contrôlées.

D'aucuns rapportent que le gouvernement irakien aurait favorisé l'obtention de permis pour la population sunnite, politiquement loyale au régime. Les résultats d'un rapport indiquent en effet qu'avant la guerre, l'obstacle majeur à la détention d'armes par la population civile était les 150 USD (King, 2003) que coûtait le permis, qui habilitait leurs détenteurs à acheter autant d'armes qu'ils le souhaitaient auprès de revendeurs officiellement agréés. Certaines études indiquent que, même avant la guerre, il était habituel que des ménages, même dans des centres urbains tels que Bagdad, possèdent plusieurs armes (Mite, 2003).

D'autres groupes étaient également en mesure d'acquérir de l'armement, mais moyennant un surcroît d'effort et avec divers degrés de succès. Les Kurdes ont été à même de s'armer massivement par le biais de trafics d'une contrebande bien organisée, et de contrats conclus avec des fonctionnaires corrompus. Même si les Chiites irakiens étaient davantage isolés, ils étaient cependant parvenus à acquérir de grandes quantités d'armes à feu via des filières illégales. La détention d'armes par ces Chiites s'est certainement accélérée après la chute du régime baasiste. Un rapport précisait que «chaque ménage de la ville (majoritairement chiite) de Bassora possédait deux ou trois armes», dont des armes obtenues avant et après la fin de la résistance opposée par l'armée irakienne (*The Economist*, 2003). D'autres sources avançaient que le ménage moyen de Bassora possède à l'heure actuelle entre deux et quatre armes (Jadwa, 2003).

Bien que des données précises ne soient pas disponibles, il semble que même sous Saddam Hussein, la détention d'armes à feu par la population civile ait été monnaie courante, notamment – mais pas exclusivement – parmi la minorité sunnite. Si les Chiites, opprimés par le régime, étaient en mesure d'acquérir des armes avec une relative facilité, le nombre total d'armes à feu détenues par la population civile irakienne doit être comparable à la situation observée au Liban et en Jordanie. Dans ces pays, où le revenu par habitant et la culture des armes sont historiquement similaires, on estime que le taux de détention civile d'armes se situe entre 15 et 25 armes pour 100 habitants (Jackman, 2003).

Dans une population composée de quelque 24 millions d'Irakiens, l'estimation inférieure correspondrait à un arsenal civil d'avant-guerre de quelque 3,2 millions d'armes à feu au moins (à l'exclusion des forces armées). Encore une fois, ce chiffre devrait être utilisé comme un minimum dans le calcul du stock d'armes public, qui était certainement plus important, même avant le conflit. Le stock d'armes légères civil et militaire combiné de l'Irak peut dès lors être estimé, de manière prudente, à 7 ou 8 millions d'armes à feu, sans négliger l'hypothèse qu'il soit nettement supérieur.

Une soif insatiable? L'augmentation de l'offre et de la demande

La vitesse à laquelle la demande s'est adaptée à l'offre croissante a été l'un des aspects particuliers de la situation en Irak. Bien que la quantité d'armes tombées entre les mains de civils ait été extrêmement importante, les prix ne se sont effondrés que très peu de temps, pour se redresser rapidement. En d'autres termes, la demande en armes à feu en Irak a rapidement augmenté pour satisfaire l'offre. Cette société bien armée disposait d'une remarquable capacité à absorber une quantité impressionnante d'armes, et à en demander d'autres. Cependant, avec les difficultés sociales rencontrées par la population irakienne après la guerre, la demande n'a pas augmenté aussi rapidement que certains articles de presse auraient pu le faire croire. Les prix sur les marchés irakiens semblent s'être stabilisés à des niveaux proches de ceux précédant le 19 mars (date du déclenchement des hostilités), soit en règle générale entre 200 et 300 USD pour un fusil automatique. Les prix n'ont jamais atteint les extrêmes observés dans d'autres régions en proie à des conflits violents, comme le Cachemire ou la Palestine, où des armes automatiques peuvent se négocier entre 2.000 et 3.000 USD, voire davantage (Small Arms Survey, 2002, p. 66; 2003, p. 90-91).

Les lois en matière de détention d'armes dans l'Irak d'avant-guerre étaient assez permissives pour un régime dictatorial autoritaire.

Avant la guerre, la population irakienne contrôlait un arsenal civil estimé à quelque 3,2 millions d'unités.

Les prix indiqués aux reporters étrangers ne sont pas uniformément cohérents. Des tendances générales se dégagent toutefois à l'examen de nombreux rapports. De nouveaux comptes-rendus émanant de plusieurs villes et marchés irakiens au cours du mois ayant précédé l'invasion indiquent que le prix d'un AK-47 variait sensiblement, tout en restant dans une fourchette comprise entre 150 et 300 USD (Badkhen, 2003). Il se peut qu'au cours des troubles des mois de mars et avril 2003, les prix se soient effondrés durant quelques semaines à mesure que les stocks militaires inondaient le marché. Un rapport indique du reste, qu'en raison de l'afflux massif de fusils sur le marché de Bassora, leur valeur avait été, brièvement, réduite à néant (Jadwa, 2003). Les prix semblent avoir baissé lors de la fin de la résistance à Bagdad, approchant la barre des 25-150 USD en avril et en mai, avant de remonter, quelques semaines plus tard, aux niveaux antérieurs (Glauber, 2003; Soriano, 2003).



© Joe Raedle/Getty Images

Armes non sécurisées: un soldat de l'armée américaine examine une arme trouvée lors d'un raid à Bagdad en novembre 2003.

La demande en armes à feu en Irak a rapidement augmenté pour satisfaire l'offre. La demande publique était à ce point soutenue que, rapidement, des armes légères importées sont apparues sur les marchés irakiens.

Après cet effondrement temporaire des prix en avril, il n'y a plus eu aucun rapport faisant mention d'une «situation à l'africaine», caractérisée par le prix d'une arme équivalent au prix d'un poulet. L'élément le plus impressionnant a peut-être été, au contraire, la création d'une demande supplémentaire sous l'effet de cet afflux d'armes. Les prix semblent s'être redressés rapidement à mesure de l'acquisition de ces armes. L'apparente stabilité accrue des prix des pistolets de seconde main semble être un élément particulièrement révélateur des priorités des acheteurs irakiens. Ces armes peuvent en effet être aisément dissimulées, ce qui les rend plus attrayantes en tant qu'arme de protection personnelle que les fusils automatiques. Les conclusions d'un rapport indiquent en outre que les fluctuations du prix des armes de poing ont été moindres et se sont stabilisées dans une fourchette comprise entre 150 et 400 USD, en fonction du modèle et de l'état (Schaffer, 2003).

Six mois après la conquête de Bagdad, des reporters étrangers observaient fréquemment des prix variant entre 200 et 300 USD pour une Kalachnikov (Murphy, 2003; Prothero, 2003). Cette fourchette semble indiquer que le stock incontrôlé d'armes de l'ancienne armée avait été épuisé – certaines ayant été détruites par les forces d'occupation, mais la majeure partie ayant été absorbée par le marché civil. La demande irakienne était telle qu'au début de l'été, des armes légères provenant de l'étranger auraient régulièrement été introduites en Irak, notamment par le biais de l'Iran et la Syrie (Filipov, 2003). D'autres rapports ont par la suite soutenu que cet afflux ne s'était pas tari, en dépit des efforts de la coalition pour colmater la frontière (Hider, 2004). La principale demande provient des milices de leaders religieux, régionaux et politiques, nouvellement mises sur pied. Leur effectif total était estimé, au début de 2004, à quelque 110.000 combattants (Kahwaji, 2004). Leurs exigences sont cependant dépassées par l'impressionnante consommation publique.

La solidité de la demande civile en armes nous rappelle les limites de nos connaissances à propos de la situation en Irak. Cette demande publique non assouvie laisse-t-elle entendre que l'effondrement des forces armées

a provoqué la mise sur le marché d'une quantité d'armes inférieure aux hypothèses communément admises? Ou signifie-t-elle que la demande irakienne est pratiquement sans limite dans le contexte d'insécurité actuel?

La réorganisation des services de sécurité irakiens

L'un des aspects les plus énigmatiques des stocks officiels d'armes légères dans l'Irak d'avant-guerre était le rôle joué par la police, les services de renseignements et d'autres agences de sécurité intérieure. En effet, l'élément essentiel pour estimer leurs stocks d'armes – à savoir leurs effectifs – n'est pas disponible. Par ailleurs, leurs arsenaux ont manifestement été pillés avec la même minutie que les autres. Que leurs armes aient été dérobées par leur personnel en fuite ou par de simples pillards, il n'en reste pas moins que ces arsenaux ont été presque totalement vidés (Matthews, 2003). En raison de l'absence d'informations à propos des niveaux antérieurs de ces stocks, ces armes ne peuvent cependant pas être incluses dans nos estimations du stock irakien total.

L'ironie veut que la réorganisation de la police et des forces armées nécessite aujourd'hui l'importation d'armes, en raison de la disparition des anciens arsenaux gouvernementaux. Ce même phénomène a été observé au préalable en Afghanistan, dans les Balkans, en Haïti et en Somalie. La nouvelle force de police irakienne devait au départ se composer d'environ 85.000 policiers assermentés, et les effectifs des autres forces de sécurité de 50.000 hommes au total (Cha, 2004). Selon l'ancien commissaire de police de New York en charge de ce projet, quelque 150.000 pistolets de police Glock-19 ont été importés en 2003-2004 (Filkins, 2003; Pruden, 2003). De plus, 50.000 AK-47 ont été commandés par l'Autorité provisoire de la Coalition menée par les Etats-Unis, et achetés en Jordanie, afin d'équiper l'armée nouvellement constituée: le Corps de défense civile irakien (Matthews, 2003).



En février 2004, un officier de police irakien reçoit des armes de poing Glock que lui remettent des soldats américains à Tikrit.

© Stan Honda/AFP/Getty Images

L'afflux d'armes hérité de la guerre: un problème classique d'une ampleur exceptionnelle

En dépit du chaos et des importations ultérieures, la taille de l'arsenal irakien est probablement demeurée inchangée; seule sa répartition a été modifiée. L'effondrement de l'autorité civile a généré, pour une population déjà bien armée, d'innombrables opportunités d'acquérir davantage d'armes encore. Les Chiïtes, autrefois opprimés, ont par exemple acquis pratiquement autant d'équipement que leurs anciens oppresseurs. A un Etat exceptionnellement bien armé a succédé une société lourdement armée.

L'arsenal civil d'avant-guerre, estimé à minimum 3,2 millions d'unités, a été complété par au moins 4,2 millions d'armes ayant appartenu aux forces armées. Des centaines de milliers d'armes des anciens corps de police et des services de renseignements devraient également s'ajouter à ce total, bien que leur nombre ne puisse pas être estimé. Une autre inconnue concerne le nombre total d'armes légères telles que les RPG-7. Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, des quantités supplémentaires d'armes en provenance de l'étranger continuent d'affluer dans le pays.

En termes relatifs, le chiffre minimum de 7 à 8 millions d'armes à feu détenues à l'heure actuelle par la population civile correspond à 30 armes au moins pour 100 habitants. Bien que ces données soient imprécises, elles ne laissent cependant planer aucun doute quant à la transformation qu'a subie la société irakienne; d'une société du Moyen-Orient typiquement armée, l'Irak est en effet devenu l'un des endroits les plus lourdement armés de la planète. Ce stock public, soudainement démultiplié est un élément majeur de la problématique socio-politique de l'Irak. Il apparaît inévitable que des quantités significatives d'armes se retrouveront également dans les pays voisins.

Les efforts entrepris sous l'égide des Etats-Unis pour gérer ce problème par le biais d'initiatives de désarmement sont venus trop tard, et leur ampleur a été limitée. Des quantités importantes d'armes légères et de

petit calibre, ainsi que des munitions, ont été saisies dans les arsenaux gouvernementaux par les troupes d'occupation. La plupart des stocks d'armes du pays était cependant déjà tombée aux mains des civils. Les saisies d'armes opérées par la Coalition n'ont guère été en mesure d'empêcher la détérioration de la situation.

Un programme énergique de désarmement visant les civils irakiens a donné de moins bons résultats, peu d'armes ayant été saisies. Il a davantage servi à faire disparaître les armes des rues; des critiques ont toutefois affirmé que ces mesures étaient immorales, car elles entravaient les efforts légitimes d'autodéfense (Lott, 2003b). A l'instar de mesures similaires prises dans d'autres environnements post-confliktuels comme au Kosovo et en Sierra Leone, elles semblent cependant avoir réduit la criminalité et l'intimidation, même si leur impact sur la détention publique totale a été limité (AP, 2003c). Ce constat renforce les enseignements tirés par le passé de la problématique des armes légères dans le cadre de situations d'après-conflit aussi diverses que celles du Salvador et de la Sierra Leone. Il confirme la conclusion selon laquelle les événements en Irak ne sont pas uniques si ce n'est par leur ampleur et leur soudaineté.

La problématique des armes légères en Irak ne présente pas un caractère unique si ce n'est par leur ampleur et leur soudaineté.

AMÉRIQUE LATINE: DES STOCKS DANGEREUX DANS DES ÉTATS FAIBLES

Même si les événements d'Irak ont eu une ampleur et une soudaineté exceptionnelles, ils présentent néanmoins de nombreux aspects typiques de la problématique actuelle des armes légères. L'Amérique latine et les Caraïbes ont progressivement développé une situation plus grave encore. En effet, entre 73.000 et 90.000 personnes sont tuées chaque année par des armes à feu, les homicides représentant entre 69.500 et 84.000 cas (CRIME). Le nombre de décès dus à des armes à feu, en majeure partie des homicides, dépasse aisément les victimes de la guerre de 2003 en Irak, qui, d'après une importante étude, a coûté la vie à un nombre de civils et militaires irakiens estimé entre 11.000 et 15.000, tous types d'armes confondus (Conetta, 2003).

Avec une moyenne de 16 homicides par arme à feu et par an pour 100.000 habitants pour la région tout entière, la fréquence d'utilisation violente des armes à feu semble être la plus élevée au monde. Sur les 33 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, huit au moins sont confrontés à des taux d'homicide par armes à feu se traduisant chaque année par le décès de 10 personnes par tranche de 100.000 habitants (CRIME). Plusieurs autres régions du monde abritent un ou plusieurs pays ravagés par des problèmes aigus liés aux armes à feu, tels que l'Afrique du Sud et l'Albanie. L'Amérique latine est cependant la seule partie du monde à réunir en une seule région un nombre aussi élevé de pays confrontés à ce type de difficultés.

Avec une population totale de 464 millions d'habitants, les 11 pays d'Amérique latine sous revue possèdent au total une quantité d'armes à feu comprise entre 45 et 80 millions d'unités.

Les problèmes liés aux armes à feu en Amérique latine ont encouragé une prise de conscience et un activisme exceptionnels, mettant de ce fait cette région à l'avant-scène des efforts internationaux de lutte contre la prolifération des armes légères. C'est du reste une initiative latino-américaine (soutenue par la Colombie) qui, en 1993, a attiré pour la première fois l'attention des Nations unies sur cette problématique. Cette région, dans laquelle a été mise en œuvre la convention internationale de lutte contre les transferts illégaux d'armes légères la plus largement ratifiée au monde, a conçu, plus que toute autre, de nombreuses initiatives destinées à promouvoir l'amélioration des politiques parmi ses gouvernements. Elle abrite également un bureau des Nations unies à Lima, au Pérou, qui concentre ses activités sur ces questions, ainsi que d'innombrables ONG concernées.

Si l'Amérique latine est à la tête de ces questions internationales, ses politiques domestiques en la matière laissent souvent à désirer. L'expérience de l'Amérique latine montre qu'il ne suffit pas de se concentrer sur les aspects internationaux ou régionaux de la problématique des armes légères. Comme l'a attesté le *Programme d'action* des Nations unies de 2001, l'efficacité des mesures politiques doit être examinée au niveau national. Or c'est précisément à ce niveau que les réponses de l'Amérique latine sont typiquement les plus faibles.

Le nombre d'armes en circulation en Amérique latine n'est pas particulièrement élevé. Cette conclusion a été tirée à la suite de plusieurs études de cas nationales et d'entretiens approfondis réalisés par le Small Arms Survey ainsi que l'ONG brésilienne Viva Rio. L'analyse concernait 11 pays: les 10 plus grands pays d'Amérique du Sud et le Mexique. Avec une population totale excédant 464 millions d'âmes, ces 11 pays possèdent un stock total oscillant entre 45 et 80 millions d'armes à feu, population civile et institutions gouvernementales confondues. La source essentielle d'incertitude concerne les armes non enregistrées et détenues par les civils, qui ne peuvent faire l'objet que d'une estimation (voir tableau 2.2).

Tableau 2.2 Distribution des armes à feu dans 11 pays d'Amérique latine, 2003

Pays	Armes civiles enregistrées	Armes civiles non enregistrées	Armes des forces armées	Armes de la police
Argentine	2.597.122	(1.500.000-3.000.000)	609.000	214.000
Bolivie	-	85.000-340.000	21.000-51.000	164.000
Brésil	5.000.000	15.000.000-25.000.000	3.000.000	565.000
Chili	649.524	750.000-1.300.000	480.000	36.000
Colombie	670.000	3.500.000-9.500.000	(522.000)	(125.000)
Equateur	39.537	(200.000)- 500.000	250.000	24.000
Mexique	1.494.321	(2.000.000)- 15.000.000	1.000.000	425.000
Paraguay	320.906	(400.000-700.000)	(135.000)	(34.000)
Pérou	241.000	(250.000-750.000)	(638.000)	(110.000)
Uruguay	570.000	(300.000-1.000.000)	80.000	30.000
Venezuela	-	1.200.000-6.000.000	250.000	112.000
Total	11.582.410	25.000.000-60.000.000	7.000.000	1.800.000

Notes: Les chiffres indiqués entre parenthèses sont des estimations effectuées par les officiels interrogés, et ceux en italiques sont des estimations du Small Arms Survey ou de Viva Rio. Pour la Colombie, les armes légères des insurgés et des paramilitaires sont incluses dans les armes civiles non enregistrées.

Sources: Documents de travail nationaux élaborés par le Small Arms Survey et Viva Rio, et entretiens accordés à Viva Rio par des responsables gouvernementaux dans les 11 capitales nationales.

Certaines tendances correspondent à des hypothèses habituelles en matière de conditions sociales. Par ailleurs, les taux de détention d'armes parmi les civils dans d'autres pays, tels que la Bolivie, l'Equateur et le Pérou, sont nettement inférieurs. Il se peut que, dans ces trois pays, le nombre d'armes légères des autorités dépasse le taux de détention civile. Ces données sont toutefois trop imprécises pour être certaines. D'autre part, l'Uruguay, qui est fréquemment négligé, pourrait être l'un des pays les plus armés au monde. La moyenne régionale oscille entre 8 et 16 armes à feu civiles pour 100 habitants (voir tableau 2.3). Ce taux est nettement inférieur à celui des Etats-Unis, où l'on recense entre 83 et 96 armes pour 100 habitants, et il peut être rapproché de celui de l'Europe occidentale, où l'on compte en moyenne 17,4 armes pour 100 habitants (Small Arms Survey, 2003, p. 64).

Tableau 2.3 Estimation du total des armes à feu civiles dans 11 pays d'Amérique latine, 2003

Pays	Population	Estimation des armes à feu civiles (millions)	Armes à feu/ 100 personnes
Argentine	38.400.000	4,1-5,6	11-15
Bolivie	8.800.000	0,09-0,3	1-4
Brésil	178.500.000	20,0-30,0	11-17
Chili	15.800.000	1,4-2,0	9-12
Colombie	44.200.000	4,0-10,0	10-23
Equateur	13.000.000	0,2-0,5	2-4
Mexique	103.500.000	3,5-16,5	4-17
Paraguay	5.900.000	0,7-1,0	12-17
Pérou	27.200.000	0,5-1,0	2-4
Uruguay	3.400.000	0,9-1,6	25-46
Venezuela	25.700.000	1,2-6,0	5-23
Total	464.400.000	36,0-74,0	8-16

Note: Les totaux ne faisant pas le compte exact sont dus à des arrondis.

Sources: Nations unies, Division de la population, département des Affaires économiques et sociales (2003); données relatives aux armes à feu extraites du tableau 2.2

Tous les gouvernements sous revue exigent la détention d'un permis et l'enregistrement des armes à feu. Malgré ces exigences, la détention illégale est la norme et traduit la faiblesse de la plupart des Etats d'Amérique latine. Il semble en effet que maximum 30 à 45% des armes civiles soient enregistrées (voir tableau 2.2). Le reste est détenu illégalement, ce qui représente un grand réservoir pour les auteurs de crimes et d'actes de violence. Ce constat pourrait permettre de comprendre le taux de mortalité exceptionnellement élevé dû aux armes légères dans cette région, et qui constitue probablement le constat le plus alarmant de cette étude. Les dangers sont les plus manifestes dans des pays où la proportion d'armes non enregistrées est la plus élevée – à savoir au Brésil, en Colombie, en Equateur, au Venezuela, peut-être en Bolivie – bien que l'absence de données fiables empêche l'établissement de corrélations solides. En outre, le mécanisme de délivrance des permis pourrait exacerber le problème, étant donné que les lois régionales autorisent habituellement les détenteurs de permis à porter une arme chargée en public. Le Brésil vient de faire œuvre de pionnier en la matière, en adoptant une loi abrogeant ce droit.

D'importantes divergences nationales se dissimulent derrière ces tendances. La détention privée est la principale zone d'ombre en ce qui concerne les stocks régionaux. Les problèmes inhérents aux données en matière d'importation suggèrent que des renseignements en apparence fiables devraient être utilisés avec prudence. Le cas le plus ambigu concerne le *Mexique*, où la détention d'armes par la population civile semble dépasser, et de loin, les chiffres officiels, sans que la magnitude de cette différence puisse être établie avec précision. La Constitution mexicaine postule que la population de ce pays – 103 millions d'âmes – a le droit de détenir des armes à feu (Mexique, 1968, 1:1, §10). Toutefois, la loi mexicaine sur les armes à feu de 1972 a été interprétée dans le sens de l'interdiction pratiquement totale du commerce des armes (Mexique, 1972). L'essentiel des activités de fabrication d'armes est réservé aux arsenaux étatiques (PRODUCTEURS). Les magasins légaux d'armes ont dû fermer leurs portes, et la détention publique est légalement limitée aux armes de petit calibre.

Les statistiques du commerce international donnent cependant une impression toute autre de la réalité mexicaine. Les statistiques d'importation nationales indiquent en effet qu'en 2000 (la dernière année pour laquelle des données sont disponibles), le Mexique a acheté des armes à feu pour un montant de quelque 7,9 millions USD (Mexique, 2003). Il s'agit de l'un des taux d'importation les plus élevés de toute l'Amérique latine. Bien que le Mexique ne fasse pas état du volume de ses importations d'armes légères, les quantités concernées peuvent être estimées sur la base des statistiques commerciales nationales des autres pays sous revue. Parmi les pays d'Amérique latine fournissant des données complètes – l'Argentine, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay – la valeur moyenne des armes légères importées en commerce de gros était comprise dans une fourchette oscillant entre 89 et 168 USD pièce, en fonction du pays. En tenant compte de ces valeurs, les importations légales d'armes légères au Mexique concerneraient chaque année entre 47.000 et 88.000 unités. Même si elles sont typiques, il semble malaisé de réconcilier de telles importations avec le chiffre officiel des armes enregistrées – moins de 1,5 million – à la lumière notamment du rôle majeur joué au Mexique par l'industrie domestique des armes à feu (Dreyfus et Karp, 2003). De plus, ces données ne tiennent bien évidemment pas compte du trafic illégal en provenance des Etats-Unis. Les preuves disponibles étayaient dès lors la conclusion selon laquelle les quantités d'armes en circulation au Mexique excèdent largement les données figurant dans les chiffres officiels.

L'Uruguay est un autre exemple d'une culture nettement plus permissive encore. Avec environ 570.000 armes à feu enregistrées pour une population de quelque 3,4 millions d'habitants, force est d'affirmer, avec une certitude pratiquement totale, que son taux confirmé de détention légale est nettement supérieur à celui du Mexique. Dans ce cas cependant, des doutes à propos des données officielles subsistent également. Les données nationales uruguayennes montrent que le pays a importé 4.928 armes légères en 2000 et qu'en raison de la détérioration accélérée de la situation économique, les importations ont été freinées de manière spectaculaire, à concurrence de 762 armes importées en 2002 (Uruguay, 2003). Même à des taux supérieurs, il est malaisé de réconcilier de telles importations avec le niveau de détention légale. Les autorités locales estiment que les Uruguayens possèdent une quantité supplémentaire d'armes non enregistrées oscillant entre 300.000 et un million (Dreyfus et Karp, 2003). Alors que la loi uruguayenne est moins restrictive, les réalités de la détention d'armes gardent cependant encore une part de mystère. Au Mexique, en Uruguay, et dans la plupart des pays d'Amérique latine, les données officielles sont loin d'être concluantes. L'une des principales sources d'ambiguïté régionale semble être la faiblesse de l'Etat lui-même.

Tableau 2.4 La létalité du stock d'armes dans neuf pays d'Amérique latine
(avec des exemples d'autres pays, classés en fonction de leur létalité maximale au moyen d'armes à feu)

Pays	Armes détenues par la population civile (en millions)	Homicides par armes à feu chaque année	Homicides par armes à feu pour 100.000 hab.	Nombre d'armes par homicide par armes à feu	Homicides par armes à feu pour 100.000 armes
Equateur	0,2-0,5	1.321	10,16	150-380	260-660
Colombie	4,2-10,2	21.898	49,54	190-470	220-520
Venezuela	1,2-6,0	5.408	21,04	220-1.100	90-450
Brésil	20,0-30,0	25.603	14,35	780-1.170	85-128
Mexique	3,5,0-16,5,0	5.452	5,27	640-3.000	33-156
Argentine	4,1-5,6	942	2,45	4.350-5.940	17-23
Pérou	0,5-1,0	161	0,59	3.100-6.200	16-32
Uruguay	0,9-1,6	104	3,05	8.650-11.400	7-12
Chili	1,4-2,0	82	0,52	17.000-24.400	4,1-5,9
Jamaïque	0,08-0,2	450	16,97	180-440	230-560
Afrique du Sud	4,5	13.572	30,17	330	302,0
États-Unis	243,0-281,0	10.310	3,45	24.000-28.000	3,76-4,2
Canada	7,9	170	0,54	48.000	2,2
Allemagne	20,0-30,0	155	0,19	129.000-194.000	0,5-0,8

Note: Les données figurant dans ce tableau proviennent de différentes années de référence. Alors que les statistiques relatives aux armes à feu concernent les années 2002-2003, les données relatives aux homicides avec armes à feu concernent l'année la plus disponible, la plus récente, soit en règle générale 1998-2001, sauf pour la Jamaïque (1995). La Bolivie et le Paraguay n'ont pas été pris en compte en raison de l'absence de données spécifiques à propos des homicides par armes à feu. Les données des deux dernières colonnes ont été arrondies pour éviter toute fausse précision.

Sources: tableau compilé à partir des tableaux 2.1 et 2.2 ci-dessus. Les données relatives aux homicides avec armes à feu sont extraites de Chetty (2000); CRIME; Nations unies (1998); ONUDC (2003). Les données relatives au stock d'armes civiles pour les autres pays sont extraites de Cross *et al.* (2003), GPC (2002), et du Small Arms Survey 2002.

Le trait distinctif majeur des armes à feu en Amérique latine et dans les Caraïbes n'est pas leur nombre absolu, mais leur impressionnante *létalité* (voir tableau 2.4). Bien que la région dans son ensemble ne présente pas un niveau exceptionnellement élevé de détention d'armes à feu, ces dernières sont utilisées avec une remarquable «efficacité». La notion de «létalité du stock» fait en l'espèce référence aussi bien au ratio entre le nombre d'homicides et celui des armes à feu, au nombre de personnes tuées au moyen d'armes, qu'à la probabilité qu'une arme à feu donnée soit utilisée pour donner la mort. Elle ne devrait dès lors pas être confondue avec une caractéristique inhérente à une arme donnée, comme son calibre ou tout autre indice de puissance de feu.

Tous les pays de cette région ne sont pas confrontés à des niveaux élevés de violence criminelle. L'Uruguay dispose du taux de détention d'armes civiles le plus élevé de toute l'Amérique latine: 25 civils au moins sur 100 habitants possèdent en effet une arme. Ce pays pourrait même figurer parmi les sociétés les plus armées au monde si l'estimation supérieure – soit 46 armes pour 100 personnes – était correcte. Preuve toutefois de la stabilité de la société uruguayenne, le pays affichant le taux de détention d'armes le plus élevé de la région se targue également de l'un des taux d'homicides avec armes à feu le plus faible, soit 3,05 pour 100.000 habitants – c'est-à-dire 10% de moins que le taux observé aux États-Unis. Le taux d'homicide par armes à feu le plus faible de tous les pays sous revue est l'apanage de l'Argentine, du Chili (dont le taux de détention est proche de la moyenne régionale) et du Pérou (qui, en vertu des normes internationales, ne dispose que d'un nombre réduit d'armes à feu).

La situation est très différente en Colombie, en Equateur, au Venezuela et au Brésil (voir tableau 2.4). Le nombre élevé d'homicides annuels par armes à feu dans ces pays n'est pas contesté. Un élément moins connu concerne l'exceptionnel pouvoir meurtrier de leurs arsenaux d'armes légères, c'est-à-dire le ratio entre les armes et les homicides par armes à feu. Les deux dernières colonnes du tableau 2.4 précisent la probabilité statistique qu'une arme soit utilisée dans ces pays pour tuer. Ceci étant une moyenne, certaines armes sont donc plus dangereuses que d'autres. L'avant-dernière colonne précise, pour chaque société, le ratio entre le nombre d'armes et les homicides par arme à feu, c'est-à-dire la probabilité qu'une *arme individuelle* soit utilisée pour donner la mort au cours d'une année. Enfin, la dernière colonne présente la létalité des armes, exprimée comme les homicides par 100.000 armes. Ces informations permettent d'appréhender le pouvoir meurtrier comparatif de *tout le stock d'armes à feu* d'un pays.

En raison des incertitudes quant au nombre d'armes à feu civiles en circulation dans tous les pays sous revue, il est impossible de procéder à des comparaisons précises. En Colombie, dont la réputation de violence n'est plus

Le trait distinctif majeur des armes à feu en Amérique latine et dans les Caraïbes n'est pas leur nombre absolu, mais leur impressionnante létalité.

à faire, une arme à feu sur 190 ou sur 470 pourrait donner la mort chaque année. Présentées différemment, les données de la dernière colonne montrent que par tranche de 100.000 armes à feu colombiennes, entre 220 et 520 personnes seront en moyenne tuées chaque année. En Equateur, le nombre absolu d'homicides avec armes à feu est nettement inférieur, tout comme, au demeurant, le stock national d'armes à feu. Par voie de conséquence, les armes équatoriennes sont légèrement plus mortelles que celles qui circulent dans la Colombie voisine.

D'autres cas sont tout aussi troublants; les exemples de la Jamaïque et de l'Afrique du Sud, figurant dans le tableau 2.4, illustrent d'autres extrêmes, à côté d'exemples de sociétés plus pacifiques. Ils mettent en exergue la gravité de la situation observée dans la majeure partie de l'Amérique latine. Il semble, par exemple, que les quantités d'armes aux mains des civils au Brésil et en Allemagne soient plus ou moins identiques. Toutefois, le taux d'homicide par armes à feu au Brésil est 165 fois plus élevé, et les probabilités que les armes de ce pays soient utilisées pour tuer sont au moins 110 à 250 fois plus élevées. De telles comparaisons ne laissent planer aucun doute sur l'importance d'améliorer les politiques en matière d'armes légères, pour la sécurité, la prospérité et le bien-être de la région.

LA SÉCURITÉ DES STOCKS: QUI VEILLE AU GRAIN?



Bien sûr qu'il fonctionne! Démonstration d'un pistolet sur un marché improvisé à Bagdad en mai 2003.

© AP/Alexander Zemlianichenko

La problématique des armes légères en Irak, ainsi que le problème des MANPADS décrit au chapitre 3, sont des exemples hautement médiatisés d'un phénomène bien connu. La sécurité des stocks est – ou devrait être – une question essentielle pour tous les détenteurs d'arme. En Irak, c'est précisément en ce qui concerne la sécurité des stocks que le bât a blessé. Des problèmes plus courants sont causés par des manquements moins graves. Les détenteurs d'armes légères, à la fois publics et privés, rencontrent d'énormes difficultés à contrôler leurs stocks d'armes. Une sécurité lacunaire des stocks contribue directe-

ment à l'acquisition illégale d'armes légères, et font entrer des armes légalement acquises dans le circuit parallèle.

L'ampleur des pertes découlant de la négligence et du vol peut osciller entre deux extrêmes: la disparition de millions d'armes légères en un bref laps de temps, ou l'écoulement d'une arme à la fois. Toutefois, les incidences ne varient guère. L'armement acquis illégalement est particulièrement dangereux, notamment en ce qui concerne l'exacerbation de la violence criminelle et des conflits armés. Les armes à feu subtilisées ou volées sont rapidement transférées et alimentent la criminalité et les conflits en d'autres lieux.

Les risques pour les gouvernements

Etant donné que les gouvernements gèrent les arsenaux d'armes les plus importants, ils sont également confrontés à de plus grands risques liés à la perte de contrôle de ces stocks. Dans des cas extrêmes, c'est l'ensemble des arsenaux nationaux qui a été pillé; une situation similaire à celle observée en Irak s'est en effet produite en 1997, lorsque l'Albanie a perdu quelque 643.000 armes légères et de petit calibre (Small Arms Survey, 2002, p. 76). De même, nous avons assisté à un phénomène semblable en Somalie en 1991-1992, lors de l'effondrement du gouvernement de Siad Barre, et du pillage par des factions armées rivales, de plusieurs centaines de milliers d'armes dans les arsenaux gouvernementaux.

Il arrive que les institutions gouvernementales jouent un rôle autre que celui de victimes passives dans ce processus de détournement des armes. En effet, la négligence volontaire et la complicité de responsables peuvent être érigées au rang de politique officielle ou être observées lorsque les convictions d'officiers de haut rang les incitent à soutenir certains groupes. L'un des exemples les plus connus s'est produit pendant la période 1991-1993, lorsque les autorités militaires russes ont autorisé de nouvelles républiques et des factions non reconnues opérant en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie, à prélever 260.000 armes légères dans certaines bases. Une

partie de ce stock a été transféré en vertu de documents bilatéraux officiels, le solde étant cependant prélevé de manière informelle par les commandants régionaux russes moyennant autorisation tacite, voire dérobé sous l'effet de la corruption, de l'extorsion ou du simple vol (Pyadushkin, 2003, p. 151). Les mouvements d'armes provenant d'arsenaux militaires peu contrôlés peuvent directement influencer la gravité et l'issue de conflits armés. Dans le Caucase, ces mouvements ont directement exacerbé l'ampleur des combats et modifié les rapports de force politiques dans la région, en encourageant le crime organisé et la sécession.

Une pratique plus courante – mais toujours aussi spectaculaire – consiste en raids menés par le crime organisé, des cellules terroristes ou des groupes rebelles, aboutissant au vol de centaines d'armes dans les arsenaux. Pour de nombreux groupes insurrectionnels, l'attaque de postes de police ou d'installations militaires est une manière classique – quoique risquée – de se procurer de l'armement. Une récente étude consacrée aux armes légères en Asie du Sud-Est fournit de multiples exemples d'attaques de ce type. Elle montre également que les forces armées en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines et en Thaïlande perdent régulièrement des centaines d'armes légères à l'occasion de tels incidents (Capie, 2002). La perte catastrophique de centaines, de milliers, voire de millions d'armes en un bref laps de temps galvanise l'attention internationale et garantit une réponse, même si elle est parfois inadéquate. D'innombrables incidents de plus petite ampleur sont nettement plus habituels; mais avec le temps, leur impact cumulé pourrait avoir des conséquences tout aussi funestes.

Les grandes institutions et le risque de petites pertes

C'est la perte spectaculaire de grandes quantités d'armes légères appartenant aux forces armées, à la police et à d'autres institutions publiques qui attire le plus l'attention. Pourtant, ces événements, même s'ils ne sont pas rares, restent exceptionnels. Dans la majeure partie du monde, c'est en réalité l'écoulement permanent d'armes provenant de pertes ordinaires qui, avec le temps, alimente l'essentiel du trafic en armes légères. Dans la plupart des pays, les gouvernements possèdent – et perdent – nettement moins d'armes légères que la population civile. Mais les gouvernements sont des organisations officielles chargées du bien-être public et assument une responsabilité particulière. Le passage de leurs armes légères aux mains de criminels ou de rebelles représente une trahison du contrat social qui légitime leur autorité.

Le chapardage à petite échelle dans les stocks officiels peut s'avérer tout aussi dangereux. C'est en effet avec les armes subtilisées dans les arsenaux gouvernementaux mal gardés, dans la région du Pacifique, que le gouvernement élu des Iles Fidji a été renversé, et que la guerre civile a été déclenchée dans les Iles Salomon. Même si, aux Iles Fidji, quelques douzaines de fusils et de pistolets seulement ont été perdus, cette infime quantité suffit, dans des sociétés fragiles, à saper l'ordre social et la stabilité politique. Aux Iles Salomon, plus de 1.000 fusils militaires et de la police ont été subtilisés (PACIFIQUE). Les autorités russes affirment quant à elles que, entre 1995 et 2001, l'armée russe a perdu plus de 8.000 armes à la suite de vols (Shashkov, 2002). D'autres sources indiquent cependant que les pertes ont été nettement plus élevées, et que les agences gouvernementales russes ont fait état de la perte de 150.000 armes à feu au cours de la même période (Gusev, 2003).

En raison de leurs responsabilités particulières, les gouvernements doivent faire face à des critiques acerbes lorsqu'ils perdent le contrôle sur leurs stocks d'armes. Dans un exemple extrême, des responsables saoudiens avaient affirmé avoir découvert, à la suite d'un raid mené le 6 mai 2003, que des terroristes d'Al-Qaïda avaient acquis des fusils, des explosifs et des munitions auprès de la Garde nationale d'Arabie saoudite (Finn, 2003). Lorsque, une semaine plus tard, ces armes avaient été utilisées dans le cadre d'une attaque perpétrée à Riyad, qui s'est soldée par la mort de 34 personnes, la culpabilité du gouvernement saoudien a subitement cessé d'être une question purement théorique.

Une illustration du caractère sensible de cette question a directement été donnée par le ministre de l'Intérieur saoudien, le prince Nayef Bin Abdul Aziz, qui a catégoriquement réfuté les allégations selon lesquelles le mouvement Al-Qaïda s'était servi des armes subtilisées dans les arsenaux gouvernementaux, et a précisé que la Garde nationale saoudienne n'employait ni les AK-47, ni les explosifs tchèques utilisés lors des raids de mai 2003 (AFP, 2003a; Arabie saoudite, 2003). D'autres sources observaient cependant que la Garde nationale utilise depuis longtemps ce type d'armes, et qu'elles figurent bien dans les stocks saoudiens (Metz, 1993). En effet, ce Royaume avait acheté une «cargaison importante» d'anciennes armes à feu soviétiques moins de deux ans auparavant (Télévision commerciale kazakhe, 2001).

Étant donné que les gouvernements gèrent les arsenaux d'armes les plus importants, ils sont également confrontés à de plus grands risques de perte de contrôle de leurs stocks.

Si la perte d'une arme à feu est toujours préoccupante, elle n'est pas nécessairement un fait délibéré ou intrinsèquement malveillant. Sans doute s'agit-il davantage d'oublis que de conspirations. Les collaborateurs d'agences gouvernementales perdent en effet de temps à autre des armes légères, tout comme ils perdent des voitures, des ordinateurs portables ou d'autres objets de valeur, à la suite de négligence ou de vol. Des responsables allemands indiquent par exemple que 1.000 armes à feu disparaissent chaque année des stocks publics, à la suite de pertes ou de vols (Nations unies, 1998, p. 84), et cette situation ne semble pas exceptionnelle.

Les résultats d'une enquête diligentée par le département américain chargé de la comptabilité, le *General Accounting Office*, et publié en 2003, ont indiqué que 18 agences gouvernementales américaines ont signalé la perte de 1.012 armes légères entre septembre 1998 et juillet 2002. Les services concernés par ces pertes étaient notamment le *Federal Bureau of Investigation*, la *Drug Enforcement Agency*, le Service d'immigration et des naturalisations, le Service américain des douanes, et le Service des Parcs nationaux. Moins de 20% de ces armes ont été retrouvés (Etats-Unis, GAO, 2000; Seper, 2003). Les forces armées sont confrontées à des difficultés similaires: l'Armée américaine a en effet reconnu la perte de 223 armes – principalement des armes légères et des explosifs – depuis 1991 (Freedberg et Humburg, 2003). En août 2003 par exemple, deux lance-grenades ont disparu d'un dépôt de l'armée à New York. L'explication probable était la négligence et non le vol (Lemire, 2003).

La perte de dizaines, voire de centaines d'armes chaque année n'est guère surprenante, en raison de l'ampleur de certains stocks officiels. Si la perte est rapidement constatée, des mesures correctives peuvent être prises. Mais dans les pays où la sécurité laisse à désirer, les pertes d'équipement peuvent prendre des proportions nettement plus graves, et n'être découvertes que des mois, voire des années après. Ce problème a directement alimenté l'instabilité et les troubles armés dans le Pacifique (Alpers et Twyford, 2003; Capie, 2003). Dans certains Etats d'Asie du Sud-Est, notamment au Cambodge, en Indonésie et aux Philippines, les mauvaises conditions de stockage et le manque de responsabilité personnelle facilitent les vols réguliers (Capie, 2002, p. 31, 42, 76, 105). Ce problème n'est cependant pas limité aux seules armes stockées; les gouvernements pourraient tout simplement ne pas avoir connaissance de l'emplacement des armes qu'ils possèdent. Un rapport indique qu'en Ouganda, le gouvernement ne dispose d'aucune information centralisée à propos d'un arsenal composé de 1,2 million d'armes légères (Potgieter, 2003). Stimulés par un contrôle lacunaire et par une discipline défaillante, les soldats appauvris seront tentés de vendre leurs armes et de les signaler comme perdues ou volées.

Dans les pays plus pauvres, où une arme légère est souvent le bien le plus précieux à portée immédiate d'un individu, la vente illégale constitue un grave problème. Les contingents militaires de tous les pays en voie de développement doivent faire face au risque permanent que des armes soient vendues par leurs propres troupes. Les crimes individuels sont souvent d'ampleur limitée. En Malaisie par exemple, des soldats ont été accusés en 2003 d'avoir volé deux fusils M-16, trois pistolets HK-P9S et des munitions (Simon, 2003). Cette accusation n'avait en soi rien d'exceptionnel, car elle ne représentait qu'une infime partie d'un problème récurrent. Aux Philippines, les forces armées ont également reconnu l'existence d'un grave problème, avec le vol systématique et la vente illégale d'armes en provenance de stocks gouvernementaux (Guerrero, 2003).

La cupidité ou l'idéologie peuvent se révéler plus fortes que la sécurité. Les Forces de défense israéliennes n'ont pas été épargnées par des allégations selon lesquelles leurs soldats vendraient des armes et des munitions aux militants palestiniens, lesquels seraient ensuite susceptibles de les utiliser pour tuer des civils israéliens. En 2002, la police militaire israélienne a indiqué que 160 armes à feu et 361 grenades à main avaient été volées (AP, 2003b) – dont plusieurs, selon certaines informations, ont été livrées à des militants palestiniens (AP, 2003a). L'ampleur des détournements motivés par l'appât du gain peut prendre des proportions astronomiques lorsque des responsables publics abusent de leur fonction pour se transformer en fournisseurs d'armes. En Thaïlande, des responsables militaires coordonnent des importations d'armes légères, dont certaines sont soutirées des stocks officiels avant d'être revendues sur le marché noir (Davis, 2003).

Le sort réservé aux armes usagées

Les organismes gouvernementaux portent également des responsabilités particulières en ce qui concerne leurs armes, y compris celles qui ne se trouvent pas sous leur contrôle physique direct. Une fois mises au rebut, retirées de la circulation ou éliminées, les armes légères précédemment détenues par des institutions publiques tombent,

La perte d'armes légères par les gouvernements au profit de criminels ou de rebelles est perçue comme une trahison du contrat social qui légitime leur autorité.

comme toutes les autres, dans le domaine public. Jadis utilisées pour protéger la population, elles peuvent par la suite faire l'objet d'un usage abusif par leurs nouveaux propriétaires. Vendues au rabais en deuxième main, ces modèles au rebut sont particulièrement susceptibles de se retrouver aux mains de personnes peu recommandables.

Que ce soit par contrainte légale ou morale, les organisations chargées de la sécurité publique ont l'obligation toute particulière de gérer leurs stocks d'armes. Et de plus en plus, cette obligation ne concerne plus uniquement les stocks actuels, mais aussi les armes mises au rebut. La découverte d'un ancien pistolet de la police dans les mains d'un gangster peut ne pas être considérée comme une question policière majeure. Mais la responsabilité d'assurer la sécurité publique est directement liée à ce type de situations. Les départements de police, voire les établissements militaires, avaient jadis tendance à vendre régulièrement leurs anciennes armes légères au public en vue de renflouer leurs caisses. Face à l'avènement des concepts de responsabilité officielle, cette pratique a cependant été remise en question, bien qu'elle se poursuive dans de nombreux pays.

Le catalyseur d'une des vagues les plus impressionnantes d'achat d'anciennes armes de la police par le public est un incident survenu à Dade County, en Floride, le 11 avril 1986, à l'occasion duquel des gangsters armés d'un fusil d'assaut et de revolvers de gros calibre ont tué deux agents du FBI et en ont blessé cinq autres (Anderson, 1996). Dans la foulée de cette tragédie, les forces de police des Etats-Unis et de nombreux autres pays ont échangé dans l'urgence leurs revolvers traditionnels contre des armes plus puissantes, généralement des pistolets automatiques. Pour contribuer au financement de ces achats, les fabricants ont racheté les anciennes armes de la police et les ont remises en vente.

C'est ainsi qu'après la tuerie de Dade, l'entreprise autrichienne Glock a revendu plus de 150.000 anciens revolvers de police, dont certains ne sont pas tombés entre des mains responsables. Etant donné que certaines armes étaient utilisées pour commettre des méfaits, les forces de police ont été incitées à mettre un terme à cette pratique (Vobejda, Ottaway, et Cohen, 1999). Mais elle a la vie dure, en raison notamment de la faiblesse des moyens financiers alloués. Dès lors, l'échange d'anciennes armes de la police en vue de financer l'acquisition de nouvelles armes demeure monnaie courante dans de nombreuses parties du monde. Dans l'Etat américain du Missouri par exemple, un ancien pistolet Glock de la police a été trouvé sur les lieux d'un crime en 2003; cette arme avait fait l'objet d'une opération de reprise à peine quelques mois plus tôt (Sloca, 2003a, 2003b).

La destruction des armes à feu de la police et de l'armée en lieu et place de leur revente nécessite souvent une pression et une aide financière de la part des autorités gouvernementales. Grâce à une assistance supplémentaire, la Gendarmerie royale du Canada a été en mesure de détruire plus de 20.000 revolvers excédentaires – des armes obsolètes qui, jadis, auraient été remises en vente au public (Canada, 2003). Cette approche est cependant loin d'être universelle, et de nombreuses forces de police éprouvent toujours des difficultés à renoncer aux subventions versées dans le cadre des programmes d'échange. La police australienne du Queensland a par exemple cherché à améliorer son budget en échangeant 3.674 vieux revolvers contre une remise sur 8.600 nouveaux pistolets Glock. En dépit d'un virulent débat, les autorités de l'Etat avaient autorisé en 2003 la poursuite de cet accord (Parnell, 2003; communication privée avec Philip Alpers, 2003).

Éliminer le surplus d'armes gouvernementales

Les solutions apportées aux pertes d'armes légères dans les institutions publiques varient d'un cas à l'autre. En ce qui concerne les stocks d'armes actuelles, l'élément primordial est d'assurer la sécurité du stockage par le biais de contrôles réguliers, tout en faisant preuve par ailleurs de la rigueur nécessaire à propos des armes remises aux personnes physiques. Quant aux armes excédentaires ou obsolètes, leur destruction constitue presque toujours la meilleure solution.

Les programmes de destruction d'armes légères les plus médiatisés concernent les armes appartenant à des propriétaires privés. C'est ainsi qu'en 2003, plusieurs initiatives ont été organisées en vue de collecter et de détruire les armes à feu civiles indésirables. La plupart de ces programmes étaient d'ampleur limitée, et les initiatives les plus importantes n'ont suscité que peu d'échos au niveau international. Au Kenya, quelque 8.000 armes légères et de petit calibre illicites, qui avaient été confisquées par la police et par l'armée, ont été détruites l'année dernière (*Nation*, 2003). Un programme hautement médiatisé d'amnistie et de rachat organisé dans l'Etat australien de Victoria en 2003 a permis de récupérer 18.934 nouvelles armes de poing illégales, remises par des propriétaires civils à la police en vue de leur destruction (Mickelburgh, 2004).

Les mauvaises pratiques de stockage et l'absence de responsabilité personnelle facilitent le vol et les pertes inexplicables.

Le catalyseur de la plus importante vente d'armes de la police fut un tragique vol à main armée perpétré en Floride en 1986.

De nombreuses forces de police éprouvent encore beaucoup de difficultés à refuser les subventions à l'achat d'une nouvelle arme contre la reprise d'une ancienne.

Dans d'autres régions, le désarmement des civils et des anciens combattants est une question controversée et politiquement sensible. En Angola, un important débat a eu lieu sur la manière de collecter, après la guerre, les armes appartenant aux civils, mais sans donner de résultat (APA, 2003). Un effort visant à désarmer 40.000 anciens combattants au Liberia a tourné court en décembre 2003 et a dû être suspendu, non pas à cause de l'opposition des intéressés, mais semble-t-il en raison d'une mauvaise planification et d'un sous-financement (Carroll, 2003).

Après plusieurs échecs, un nouveau programme de désarmement axé sur les anciens miliciens a été lancé en Afghanistan en octobre 2003. Un projet pilote, inauguré par le président Hamid Karzai, concernait quelque 1.000 anciens combattants dans la province relativement pacifique de Kunduz. Le gouvernement nippon a promis une aide de 200 millions USD pour étendre ce projet en 2004-2005 à l'ensemble du pays, afin de toucher 100.000 anciens miliciens (Constable, 2003; Reuters, 2003a).

En 2003, le programme de collecte à destination de la population civile ayant connu le succès le plus retentissant a certainement été le projet lancé dans les Iles Salomon, où des centaines d'armes légères jadis prélevées dans les arsenaux gouvernementaux ont été récupérées. Bien qu'il n'existe à l'heure actuelle aucun plan pour la destruction de ces armes, le stock sera gardé en toute sécurité (PACIFIQUE).

Même si les efforts de destruction institutionnels font l'objet d'une attention moins soutenue dans le public, ils ont cependant été à la base des principaux changements apportés dans les stocks mondiaux. Lorsque l'ambassadrice Kuniko Inoguchi a inauguré en 2003 la Conférence biennale des Nations unies sur les armes légères, en observant que quatre millions d'armes légères avaient été détruites au cours de la décennie écoulée, elle faisait essentiellement référence à l'élimination des surplus institutionnels. De même, lorsque l'adjoint au secrétaire d'Etat américain Lincoln Bloomfield a annoncé lors de cette même conférence que, depuis 2001, plus de 400.000 armes et 44 millions de munitions avaient été détruites dans le cadre de programmes soutenus par les Etats-Unis, il faisait essentiellement référence à la destruction de surplus institutionnels (Bloomfield, 2003).

Il est malaisé d'évaluer l'ampleur totale de la destruction mondiale d'armes légères, et notamment celle des armes obsolètes ou excédentaires. Certaines initiatives de ce type figurent au tableau 2.5. Ce tableau énumère 12 pays ayant mis en œuvre des projets de destruction institutionnels, dans le cadre desquels quelque 4,2 millions d'armes légères et de petit calibre ont été détruites. Ce chiffre s'ajoute à la destruction de plus de quatre millions d'armes à feu institutionnelles et publiques, dont le Small Arms Survey a fait antérieurement mention (2002, p. 74). Au total, plus de huit millions d'armes légères ont dès lors été détruites au cours de la décennie écoulée.

Tableau 2.5 Exemples sélectionnés de programmes de destruction institutionnelle d'armes légères

Pays	Objets	Quantité	Année	Supervision
Afrique du Sud	Armes à feu	115.711	1999-2001	Police
Allemagne	ALPC	1.576.419	1990-2002	Armée allemande
Australie	Revolvers	3.674	2002	Police du Queensland
Bulgarie	ALPC	77.050	2001-2002	Multilatéral
Canada	Pistolets	20.000	2003*	RCMP
Chine	Armes à feu	1.300.000	1999-2001	Police
France	Armes à feu	140.000	1998-2000	France
Pays-Bas	Armes à feu	143.632	1994-96	Armée néerlandaise
Roumanie	ALPC	195.510	2002-2003	Multilatéral
Russie	ALPC	470.000	2002	Armée russe
Serbie	ALPC	117.269	2001-2003	Multilatéral
Total (arrondi)		4.200.000	1994-2003	

Note: * Date mentionnée.

Sources: Afrique du Sud (2003); Allemagne (2003, p. 59); Australie: Parnell (2003); Bulgarie: Hirst (2002, p. 5, 11); Canada: Canada (2003); Chine: Small Arms Survey (2003); France (2003, p. 10); Pays-Bas: Wezeman et Wezeman (1996, p. 8); Roumanie: Barbulescu (2003); Russie: Itar-Tass, 8 juillet 2003; Serbie (2003, p. 5)

La plupart de ces programmes de destruction ont été lancés à l'issue d'une période de changement politique et ne sont dès lors pas récurrents. Les réductions observées en Europe ont en outre été facilitées par la fin de la Guerre froide, qui a mis un terme à la nécessité de disposer d'importants effectifs d'armées permanentes et d'unités de réserve. La destruction d'armes légères était un prolongement logique des principes libellés dans le Traité de 1993 sur les forces armées conventionnelles en Europe, qui a entraîné la destruction d'un grand nombre de systèmes d'armement majeurs.

Encadré 2.2 Les armes à feu dans le Sri Lanka d'après-guerre

Comme l'exemple de l'Irak le démontre, c'est souvent à l'issue d'un conflit armé que la question de la sécurité des stocks se pose avec le plus d'acuité. Avec la fin des combats, les armes distribuées auparavant pour obtenir la victoire exacerbent soudainement l'instabilité sociale et la criminalité. En temps de guerre, les armes légères sont fréquemment distribuées sans dénombrement précis. Ces armes peuvent être distribuées à des milices villageoises, à des unités militaires non officielles et à des unités paramilitaires, voire à des sympathisants politiques. Mais au terme des hostilités, ces groupes rechignent souvent à les restituer.

Le Sri Lanka est le plus récent d'une longue liste de cas dans lesquels les armes de guerre ont joué un nouveau «rôle» à l'issue du conflit. Après plus de deux décennies de combat, le gouvernement et les rebelles de l'ethnie des Tamouls ont conclu un cessez-le-feu préliminaire le 22 février 2002. Cette trêve a débouché sur un accord conclu le 6 décembre 2002, octroyant une certaine autonomie à la minorité tamoule (*Washington Post*, 2003). En dépit d'innombrables incidents et d'un soutien limité dans le chef de l'ethnie majoritaire – les Cinghalais – cet accord a, jusqu'à présent, été respecté (Izzadeen, 2003).

La paix semble toutefois n'avoir guère contribué à réduire le problème des armes, désormais omniprésentes dans toutes les couches de la société sri lankaise. Les sources d'approvisionnement pour ces armes sont légion: les marchés noirs, initialement mis sur pied pour fournir les rebelles, se sont rapidement étoffés pour satisfaire la demande du crime organisé et de l'ensemble des citoyens (Ashtakala, 2003). Au fil des années, des dizaines de milliers de soldats ont déserté, souvent en emportant leurs armes. Certaines agences gouvernementales ont en outre fourni des armes supplémentaires à des groupes politiquement sensibles. Certains commandants des forces armées sont également suspectés d'avoir conservé des arsenaux rebelles saisis (TamilNet, 2002).

À l'instar des autres pays sortant d'une période de guerre, la fin des hostilités au Sri Lanka a déclenché une vague de crimes dont la fréquence a atteint des sommets sans précédent, avec plus de 1.900 meurtres par an (Interpol, plusieurs années). Conscient du problème, le ministère de l'Intérieur a décrété en décembre 2001 une amnistie pour les armes prohibées qui seraient remises. Cette initiative a été un fiasco, car, selon une source, elle n'a permis de récolter qu'une poignée de carabines (Nonis et Wijewardena, 2002), et les menaces d'action policière n'ont pas été prises au sérieux (Jayasinghe, 2002). Certains des 225 parlementaires qui avaient reçu des armes de poing de la police pour assurer leur sécurité personnelle, ont même refusé de coopérer (*Deepika*, 2003; *EelamNation*, 2003).

Le refus des responsables publics de reconnaître l'ampleur véritable du problème des armes légères exacerbe la situation. Selon le ministre de l'Intérieur de l'époque, John Amaratunga, le nombre d'armes à feu non autorisées en circulation avant la fin de la guerre oscillait aux alentours de 20.000 (Subramanian, 2001) et des sources officielles plus récentes ont fait état de 45.000 armes. À en juger des guerres menées ailleurs – comme en Amérique centrale et en Afrique – le total réel devrait être nettement supérieur. Des experts indépendants placent la barre encore bien plus haut – en avançant le chiffre de plusieurs centaines de milliers (Muggah, 2003). En utilisant des techniques d'estimation et en tenant compte de la possession d'armes civiles, il est probable que le nombre réel d'armes à feu au Sri Lanka oscille entre un peu moins d'un million et de 2,4 millions d'unités (voir tableau 2.6). Cette estimation reste peu précise, mais elle est bien plus proche de la réalité de la disponibilité en armes légères dans ce pays.

Bien que ce pays ait atteint une paix fragile, des décennies seront nécessaires pour panser les longues années de tension ethnique et de méfiance réciproque, et l'héritage des armes légères incontrôlées pourrait être tout aussi malaisé à gérer. La première étape sera d'évaluer avec précision l'ampleur du défi auquel les décideurs devront faire face. Le rétablissement de l'ordre prendra du temps, mais des mesures mûrement réfléchies, bien conçues et à la hauteur du problème permettront d'atteindre cet objectif de manière bien plus rapide et durable.



Retour à la normale? Un soldat non armé des Tigres tamouls et un compagnon passent à proximité d'un poste de police à Kilinochchi, au Sri Lanka, en juillet 2002.

© Reuters/Amrutha Lokuhapareetich

Tableau 2.6 Distribution approximative des armes légères au Sri Lanka, 2004

Groupe	Population par personne	Multiplicateur ALPC	Estimation du stock d'ALPC *
Forces armées	157.900	2,25	355.000
Garde nationale	20.000	2,25	45.000
Réserve armée nationale	15.000	2,25	34.000
Police (+ Force spéc. d'intervention)	28.000	1,2	34.000
Civils	19.000.000	3-10/100	600.000-1.900.000 **
Combattants TLET	7.000	1,6	11.000
Total (arrondi)			1.000.000-2.400.000

Notes: * Les estimations des stocks de chaque groupe sont arrondies au millier le plus proche.

** Estimation réalisée par le Small Arms Survey.

Sources: Les données relatives aux forces armées et au mouvement des Tigres de libération de l'Eelam tamoul (TLET) sont fournies par IISS (2002, p. 135), alors que les données relatives à la Garde nationale, à la Réserve armée nationale et à la police émanent de Blood (1990, ch. 5) et TamilNet (2003); le multiplicateur pour les civils provient du Small Arms Survey (2002, p. 101-2)

Ce n'est que sous l'effet combiné de pressions exercées par plusieurs sources que les gouvernements de la région des Balkans ont accepté de détruire leurs surplus d'armes. Seule la fin des hostilités en ex-Yougoslavie a permis de faire accepter aux populations locales, la destruction des armes. Les États nés des ruines de la Yougoslavie sont devenus sensibles aux pressions extérieures, par désir d'entrer un jour dans les institutions politiques et sécuritaires occidentales. Certaines institutions et gouvernements européens se sont d'ailleurs inquiétés des transferts vers le marché noir prenant leur origine dans la région. De manière similaire, l'Afrique du sud a été en mesure de réduire ses stocks d'armes légères à la suite de la suppression de l'apartheid. Les principales incertitudes concernent la Chine, où de grandes quantités d'armes à feu confisquées ont été détruites par la police lors d'une campagne massive de répression, les chiffres chinois étant sujets à caution (Small Arms Survey, 2003). Alors que les autres chiffres présentés dans le tableau 2.5 semblent étayés, l'inclusion des initiatives de destruction d'armes à feu en Chine nécessite d'arrondir le total final.

Contrairement aux attentes générales, le rythme des destructions institutionnelles d'armes légères ne s'est pas relâché après la destruction des principales surcapacités. L'Allemagne a poursuivi ses initiatives de destruction durant l'année 2003, lorsque la Bundeswehr a mis au rebut 96.510 armes légères supplémentaires, essentiellement des fusils automatiques G-3 (Musik, 2003). Les projets les plus spectaculaires semblent être mis sur pied dans les pays disposant encore d'énormes stocks militaires. A quelques exceptions près, ils sont associés à la doctrine militaire de l'Union soviétique et de la guerre populaire maoïste, axée sur l'infanterie. La Russie planifierait d'éliminer encore quelque 1,2 million «d'armes légères» (Poroskov, 2003). L'Ukraine négocie également les modalités d'un vaste programme de destruction, impliquant l'élimination de 1,5 million d'armes légères et de petit calibre (OTAN, 2003). De même, la Bulgarie aimerait détruire un lot supplémentaire de 500.000 AK-47 (Talev, 2001).

L'Amérique latine semble, elle aussi, avoir besoin de vastes projets de destruction d'armes. Dans la plupart des pays de ce sous-continent, les forces armées auraient accumulé de nombreux équipements obsolètes, ce qui se serait traduit par la constitution d'énormes stocks d'armes légères redondantes (Pablo Dreyfus, communication privée). Les gouvernements régionaux doivent toutefois encore s'atteler à la destruction systématique de ces stocks, afin d'empêcher leur détournement illégal ou leur mise en vente sur les marchés civils.

PERTE ACCIDENTELLE: VOL INDIVIDUEL ET DISPARITION

Les attaques contre les dépôts d'armes, ainsi que des cas moins graves, trahissent la confiance du public et focalisent en grande partie l'attention des médias. La majorité des vols d'armes à feu sont cependant commis à petite échelle, la plupart du temps dans des résidences privées. Il s'agit d'un autre aspect de la transformation progressive des stocks mondiaux sous l'effet de décisions individuelles. Illustrant la tyrannie des petits méfaits, ces événements qui passent inaperçus ont cependant plus d'impact sur la distribution globale des armes légères que les transferts importants, davantage médiatisés.

Il se peut que les armes à feu volées présentent en réalité le plus grand risque pour la société. La plupart des armes légères dans le monde – et en particulier les 400 millions qui sont aux mains de civils – sont rarement utilisées. L'Allemagne, où les Nations unies estiment à 10 millions le nombre de détenteurs d'armes, est un exemple typique de cette situation (Nations unies, 1998). Sur ces 10 millions de personnes, seules 2,4 millions sont membres d'un club de tir, ce qui leur permet d'acheter des munitions. Il est vraisemblable que la plupart des autres ne tirent que très rarement. S'agissant de ces armes, le moment le plus critique pour la vie humaine se situe souvent une fois qu'elles ont été volées.

Il est de notoriété publique que les armes à feu volées sont celles qui offrent la plus grande probabilité d'être utilisées lors d'un crime violent. La meilleure illustration de cette conclusion figure dans les *études de type «time-to-crime»*, qui examinent aux États-Unis l'intervalle moyen séparant le vol d'une arme et son utilisation dans le cadre d'un crime (BATF, 2002). Dans les pays disposant de systèmes d'enregistrement relativement efficaces, les armes non enregistrées ou volées représentent parfois 90%, voire plus, de toutes les armes saisies sur les lieux de crimes (Mouzos, 2000). Elles jouent en outre un rôle majeur sur les marchés noirs. Le problème des armes à feu volées devient d'ailleurs extrêmement préoccupant pour les autres pays lorsqu'elles se retrouvent sur le marché

domestique illicite. Le flux d'armes légères sporadiquement sorties en contrebande des Etats-Unis constitue par exemple un grave problème qui empoisonne les relations bilatérales avec les pays voisins.

L'analyse la plus complète des statistiques internationales relatives au vol, figurant dans l'*Etude internationale sur la réglementation des armes à feu*, publiée en 1998 par l'ONU, concernait 28 pays. Seuls ces 28 Etats ont été désireux et capables de fournir des données à propos de ce problème. Si ces rapports sont considérés comme des moyennes annuelles, ils indiquent que dans ces 28 pays, 103.000 vols ou pertes d'armes à feu privées sont en moyenne signalées chaque année (Nations unies, 1998). Ces données sont cependant trop incomplètes pour servir de référence à une estimation mondiale. Parmi les principaux pays ne figurant pas dans cette étude, citons notamment la Chine, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Mexique, le Pakistan et la plupart des Etats américains. De même, aucune donnée en provenance du Moyen-Orient ou de la majorité des pays d'Asie du Sud-Est n'y figure. Plus grave encore, de nombreux rapports individuels insérés dans l'étude de l'ONU présentent de graves lacunes. Il n'existe aucune norme internationale sur la manière d'enregistrer les données en matière de vol, et leur exhaustivité varie dès lors sensiblement.

Les chiffres du Canada, par exemple, se basent sur une année au cours de laquelle un «nettoyage» statistique a été réalisé — à la suite, semblerait-il, de changements escomptés dans la législation. Cette décision a gonflé les vols et les pertes, en y incluant un grand nombre d'événements qui s'étaient produits les années antérieures (Wendy Cukier, communication privée, 28 juillet 2003). Les chiffres des Etats-Unis sont extraits d'une étude spéciale, qui ne concernait qu'une petite catégorie de vols, à savoir ceux perpétrés chez les distributeurs d'armes à feu autorisés au niveau fédéral, et ce, sur une période de neuf mois. Les chiffres relatifs à l'Argentine ne concernent quant à eux que le district de la capitale fédérale de Buenos Aires (Nations unies, 1998).

Il est de notoriété publique que les armes à feu volées sont celles qui offrent la plus grande probabilité d'être utilisées lors d'un crime violent.

Les vols d'armes aux Etats-Unis

Comme souvent dans pareils cas, les enseignements les plus nets émanent des Etats-Unis. Il est pratiquement acquis que ce pays est confronté au problème de vol le plus aigu, ne serait-ce qu'en raison des quantités très élevées d'armes détenues par la population. La compréhension de l'ampleur du phénomène du vol d'armes aux Etats-Unis n'est guère aisée, car, d'une part, les modalités d'enregistrement des armes à feu de ce pays sont limitées et, d'autre part, il n'existe aucune agence centrale responsable de rassembler les rapports sur les vols d'armes. Le chiffre infime communiqué en 1998 à l'ONU par exemple ne concernait que les vols perpétrés chez les distributeurs d'armes à feu autorisés au niveau fédéral, sur une période de neuf mois (Nations unies, 1998, p. 85).

L'importance du problème et les limites des connaissances à son sujet, sont illustrées dans une étude systématique sur les vols d'armes à feu aux Etats-Unis, entreprise par le criminologue américain Gary Kleck. Afin d'évaluer l'ampleur du phénomène, il s'est basé sur l'étude annuelle américaine *National Crime Victimization Survey*. Cette vaste étude des tendances en matière de criminalité, soutenue par l'administration américaine, a pris en compte 341.000 vols d'armes par année entre 1987 et 1992. Ces données ne fournissent cependant aucune indication à propos du nombre d'armes volées lors de chaque incident. Etant donné que les Américains détenteurs d'armes, à l'instar de leurs homologues de la plupart des autres pays, possèdent habituellement plusieurs pièces, il est probable que plus d'une arme a été dérobée lors de chaque vol. En partant de l'hypothèse selon laquelle une moyenne d'environ 1,5 à 5 armes sont emportées lors de chaque incident, Kleck en a conclu que le nombre total d'armes volées aux Etats-Unis chaque année oscillait entre 570.000 et 1.820.000 (Kleck, 1997, p. 92). Tous les analystes ne se satisfont cependant pas de cette estimation et nombreux sont ceux qui préfèrent utiliser le chiffre plus prudent de 500.000 (Jacobs, 2002, p. 109).

Malgré les incertitudes, le taux des vols d'armes légères aux Etats-Unis s'avère exceptionnel, en raison des quantités impressionnantes d'armes détenues par les civils. Le calcul original de Kleck indique que la probabilité annuelle qu'une arme américaine moyenne soit volée serait de 1 pour 150 – chiffre élevé s'il en est. Si l'on part du taux de vol le plus faible, les citoyens américains seraient alors victimes chaque année d'un vol pour 417 armes légères personnelles. Ce taux de vol le plus faible est supérieur à tout autre taux observé dans n'importe quel pays développé pour lequel des données sont disponibles. Les pays qui semblent connaître des problèmes de vols d'armes d'une ampleur comparable sont l'Australie et le Canada, examinés ci-après.

Les statistiques internationales les plus complètes sur le vol ont été publiées dans l'édition 1998 de l'Etude internationale sur la réglementation des armes à feu, publiée par l'ONU.

Les vols d'armes ailleurs dans le monde

Les estimations du nombre total d'armes volées chaque année aux Etats-Unis pourraient osciller entre 500.000 et 1.820.000.

La comparaison avec d'autres pays est rendue plus difficile en raison de l'absence de données systématiques à propos des stocks, des vols ou des pertes. Même si les taux de vol publiés sont disponibles, il est malaisé de déterminer le taux réel, notamment en raison des incertitudes relatives aux armes non enregistrées: les victimes de vols d'armes sont probablement moins enclines à déclarer le vol d'une arme non enregistrée – c'est-à-dire illégale – car elles pourraient être poursuivies de ce chef. Si les différentes formes de crimes sont sous-déclarées, les vols d'armes légères semblent être tout particulièrement concernés par ce phénomène. Dans certains pays en outre, les armes volées ou vendues illégalement peuvent simplement être notées comme ayant été perdues ou manquantes. En dépit de son apparente innocence, cette catégorie soulève d'autres questions sur la situation réelle.

Quelques pays ont publié des données relatives aux enregistrements totaux et au nombre total de vols et de pertes d'armes légères. Bien qu'elles ne suffisent pas pour fournir des estimations définitives à propos du vol d'armes, elles permettent cependant d'évaluer son ampleur possible. Le tableau 2.6 compare les stocks enregistrés et les taux de vol dans un groupe restreint de pays, pour lesquels ces deux types de données sont disponibles. Il montre que le taux moyen annuel de vols d'armes légères déclarés dans ces pays est d'environ un vol pour 1.500 armes légalement détenues. Le taux moyen pour les pays développés est légèrement supérieur (environ 1/2.000), alors que les deux pays en voie de développement de cet échantillon affichent une moyenne nettement supérieure (soit 1/360). Aucun de ces chiffres ne tient cependant compte du vol d'armes non enregistrées, qui représente la majeure partie des vols dans nombre de ces pays.

Aux Etats-Unis, les chiffres relatifs aux vols sont plus complets, étant donné qu'ils s'appuient sur des études publiques, plutôt que sur des rapports de police. C'est sans doute la raison pour laquelle ces chiffres sont supérieurs à ceux des autres pays développés. Le Canada semble présenter une image plus conforme, avec des vols ou des pertes annuelles estimées en moyenne à 5.000 armes pour la période 1997-2001, soit une arme sur 1.600, si l'on en croit les statistiques officielles (Hung, 2003). D'autres sources indiquent cependant que les taux de vol réels sont nettement supérieurs. Selon Barry Breitreuz, quelque 17.000 armes à feu ont en moyenne été volées chaque année au cours de cette même période (*Sault Star*, 2003). Bien que la crédibilité de ce chiffre élevé ne soit pas évidente, ce nombre correspondrait au Canada au vol d'une arme à feu sur 460, y compris apparemment les armes à feu non enregistrées.

De nombreuses difficultés inhérentes aux données relatives au vol et à la perte d'armes sont tout particulièrement exacerbées au Canada. Les statistiques canadiennes en matière de vol et de perte semblent être un ratio inverse de la quote-part des armes à feu enregistrées: plus le nombre d'armes enregistrées augmente, plus le nombre d'armes déclarées volées diminue. Ce constat découle en partie d'un meilleur rangement des armes à domicile, qui est une exigence posée dans le cadre des réformes législatives canadiennes. En outre, au Canada, les détenteurs doivent déclarer toutes les armes à feu volées et disparues. La conséquence involontaire de ces lois est que les détenteurs d'armes non enregistrées sont davantage exposés à des risques de poursuite. Dès lors, les chiffres canadiens omettent probablement une part significative des armes non enregistrées volées ou disparues (Hung, communication privée, juillet 2003).

Cela signifie-t-il que le vol d'armes au Canada est en baisse, ou s'agit-il d'une diminution du nombre de rapports? Cette question importante devra faire l'objet d'études ultérieures. Les pertes d'armes officiellement déclarées ont chuté de 75% entre 1995 à 2001 (voir figure 2.1). S'agit-il d'une diminution réelle ou les Canadiens sont-ils devenus plus réticents à déclarer les pertes? D'autres formes de criminalité impliquant des armes à feu ont également régressé au Canada durant cette même période, bien que de manière moins spectaculaire. C'est ainsi que les homicides avec armes à feu sont passés de 212 à 151. Les attaques à main armée se sont légèrement tassées, passant de 30.273 incidents déclarés en 1995 à 27.414 en 2001. Aucune de ces tendances ne justifie clairement une baisse des vols d'armes. Les statistiques en matière de criminalité qui reflètent le mieux une diminution réelle des vols d'armes sont les vols à main armée, un crime souvent perpétré au moyen d'armes volées. Le nombre de crimes de ce type a chuté de 6.692 incidents déclarés en 1995 à 3.833 en 2001, soit un repli de 43%.

La majeure partie des difficultés de compréhension des tendances en matière de vol et de perte d'armes au Canada s'explique par l'impact de l'enregistrement des armes à feu, qui, jusqu'à présent, a été largement – mais pas totalement – couronné de succès, comme décrit ci-dessous. En Australie, où l'enregistrement a été tout aussi efficace, en couvrant à tout le moins deux tiers de toutes les armes à feu, le taux annuel de

vols et de pertes déclarés est d'une arme sur 516 (Mouzos, 2002). Selon le ministre de la Justice Chris Ellison, la principale source d'approvisionnement des armes à feu utilisées dans la criminalité armée en Australie n'est plus le vol mais la contrebande (ABC, 2003). Il semble dès lors, tout bien considéré, que le taux de vol américain ne soit pas si exceptionnel.

Des taux de vol élevés sont également observés dans les deux pays en voie de développement sous revue – à savoir les Philippines et l'Afrique du Sud. Dans ce dernier pays, le taux des vols d'armes déclarés est spectaculaire; il a en effet augmenté parallèlement au taux de criminalité général dans les années 1990, avant de se stabiliser à la fin de la décennie (voir figure 2.2). A l'heure actuelle, l'Afrique du Sud compte environ 3,5 millions d'armes à feu privées enregistrées (Chetty, 2000). En tenant compte des taux de vols et de pertes les plus récemment publiés, les probabilités que l'une de ces armes soit déclarée volée chaque année étaient d'une arme pour 160.

La comparaison des vols et des pertes d'armes dans la plupart des pays est compliquée par l'absence de données systématiques.

Tableau 2.7 Sélection de taux annuels de vol d'armes

Pays	Année	Vol déclaré	Détention légale	Ratio de vol
Afrique du Sud	2001	23.000	3.500.000	1/150
Angleterre et Pays de Galles	1996	3.002	1.793.712	1/600
Australie	2001	4.195	2.165.170	1/520
Canada	2001	3.638	1.938.338	1/530
Espagne	1996	1.389	3.051.588	1/2.200
Etats-Unis	1997	500.000	260.000.000	1/520
Finlande	1996	932	1.700.000	1/1.820
Norvège	1996	339	990.000	1/2.920
Philippines	1996	1.234	706.148	1/570
Suède	1996	1.400	2.096.798	1/1.500
Moyenne de ces dix pays				1/1.080
Europe continentale				1/2110
Autres pays occidentaux				1/540
Pays en voie de développement				1/360

Note: Souvent, les données originales ne précisent pas l'année de référence. Les chiffres pour les Etats-Unis concernent le nombre total estimé de vols. Les ratios de vol sont arrondis. Sources: Afrique du Sud: Cross *et al.* (2003); Angleterre et Pays de Galles: statistiques criminelles (2000); Australie: Mouzos (2002); Etats-Unis: Kleck (1997). Toutes les autres statistiques en matière de vol proviennent de l'ONU (1998). Les statistiques relatives aux armes à feu aux Etats-Unis concernent tous les vols d'armes à feu, étant donné que pratiquement toutes les armes à feu privées américaines sont légalement détenues. Les statistiques de détention légale sont extraites du Small Arms Survey (2002, pages 86 et 980; 2003, pages 64, 65 et 83)

Figure 2.1 Armes à feu déclarées volées ou disparues au Canada, 1994-2001

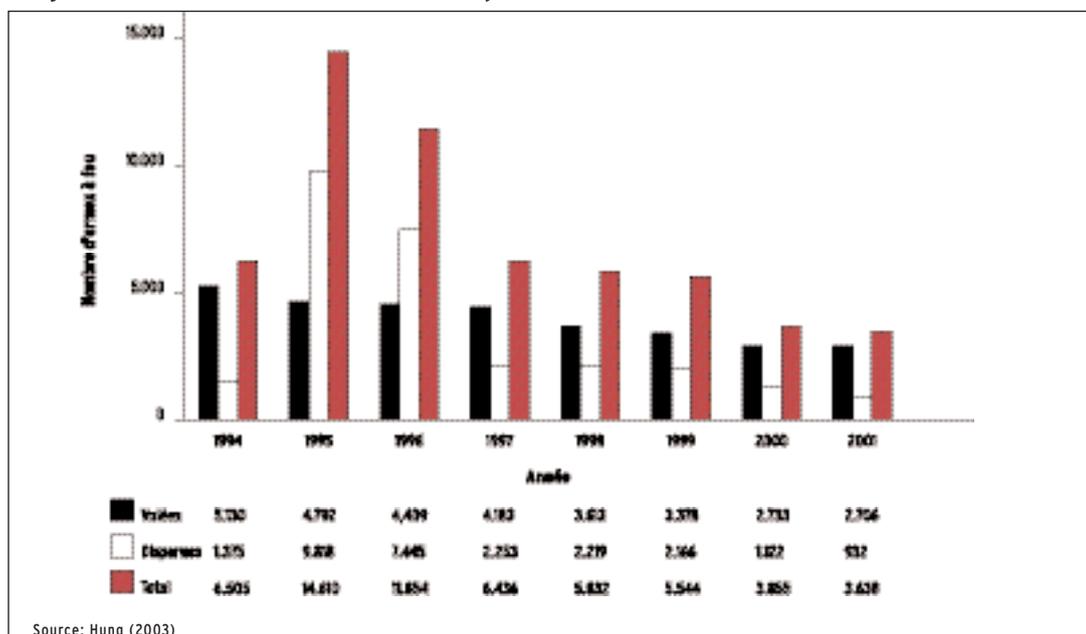
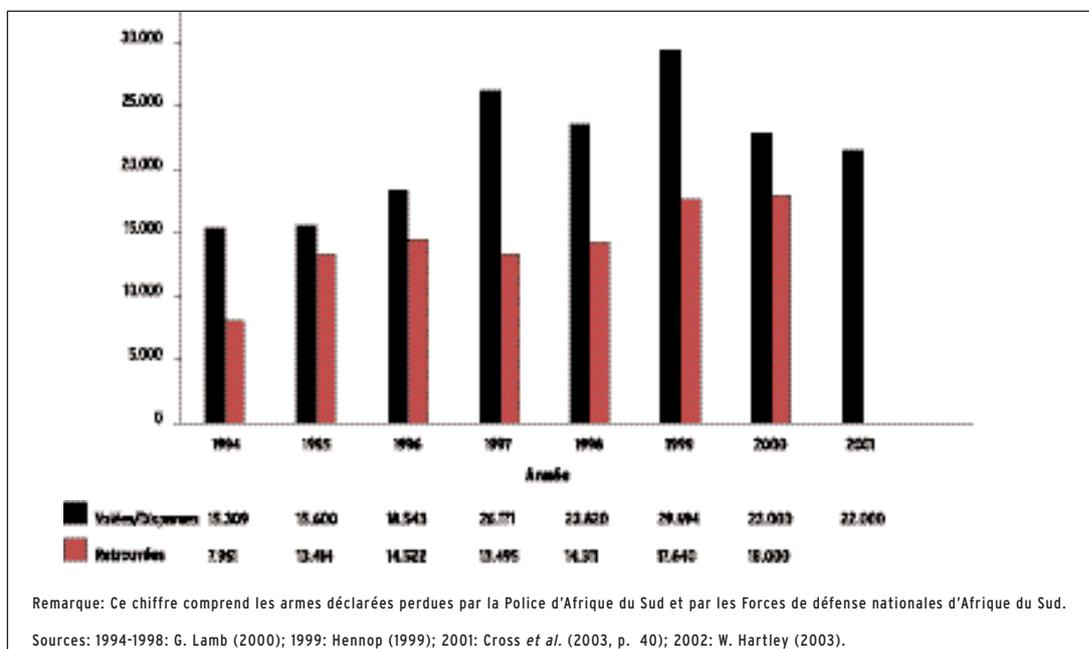


Figure 2.2 Les armes à feu déclarées volées ou perdues et retrouvées en Afrique du Sud, 1994-2002



Estimer le vol d'armes à feu à l'échelle planétaire

Bien que les données examinées dans ce cadre ne permettent qu'une évaluation partielle, nous observons cependant l'émergence de tendances mondiales. Les pays sous revue peuvent être classés en trois grandes catégories: les pays dont les taux de vols d'armes privés sont faibles, c'est-à-dire les pays d'Europe continentale, avec des taux de perte déclarés d'une arme détenue sur 1.500 à 2.900; les autres pays occidentaux, avec un taux moyen de vol déclaré d'une arme sur 520; et – avec davantage de prudence – les pays en voie de développement, dont le taux moyen est d'une arme à feu légalement détenue sur 360 (voir tableau 2.6). Tous ces taux ne concernent que les armes à feu légalement détenues, c'est-à-dire, dans de nombreux pays, une faible quote-part des stocks civils.

Il n'est guère aisé de déterminer, même approximativement, le nombre d'armes légères qui sont volées ou qui disparaissent chaque année parmi les centaines de millions d'armes aux mains des civils dans le monde entier. Si le taux mondial moyen se rapproche du taux de l'Europe continentale pour les armes légalement détenues – soit environ une arme volée pour 2.000 – le total pourrait être de 250.000 armes volées ou perdues chaque année. Ce chiffre est cependant trop optimiste, les seuls Etats-Unis comptent sans doute un nombre de pertes plus élevé. En réalité, les taux de vols et de pertes mondiaux sont probablement plus proches de ceux observés dans les autres pays occidentaux, où la moyenne est d'environ une arme sur 500 (voir tableau 2.6). A ce rythme, le nombre total d'armes privées volées ou perdues dans le monde s'élèverait à un million d'armes au moins chaque année. Des études plus approfondies révéleraient probablement que ce nombre est en réalité nettement supérieur.

Comment remédier aux pertes fortuites

Les partisans de la détention d'armes sont enclins à affirmer qu'une meilleure application de la loi permettrait de résoudre le problème du vol et de la perte des armes à feu. En effet, moins il y aura de candidats au crime, moins il y aura de demande d'armes illégale (Jacobs, 2002; Lott, 2003a). Même s'il est indéniable que les lois traitant exclusivement de la criminalité armée sont une facette de la solution, rien ne prouve qu'elles soient suffisantes en soi. De même, les abus délibérés de la confiance publique et les actes de négligence individuelle laissent à penser que la formation seule ne suffira pas à réduire de manière significative l'ampleur de ce problème. La conscientisation des propriétaires n'affectera guère la fréquence des vols domestiques.

La quantité totale d'armes perdues et volées chaque année dans le monde s'élève à un million d'unités au moins.

La clé de la gestion des stocks d'armes consiste à associer des mesures de réduction de la demande illégale à des programmes destinés à faire fléchir l'offre. En d'autres termes, il faut à la fois réduire les possibilités de commettre un vol, débusquer plus efficacement la négligence, et améliorer les probabilités de poursuite des actes de corruption. De plus en plus conscients de l'ampleur des vols d'armes et des dangers y afférents, les gouvernements sont plus enclins à s'atteler à cette question (*Ghanaueb*, 2003). Le manque de moyens financiers interdit à de nombreux gouvernements d'effectuer les aménagements nécessaires à la sécurité, alors que les gouvernements donateurs prônent la réalisation de zones de stockage sécurisées pour les armes légères.



© Bill Pugliano/Getty Images

Garantir la sécurité des stocks: un système de sécurisation des armes, en acier résistant, capable de supporter une charge de deux tonnes environ.

Même lorsque le financement fait défaut, les institutions publiques disposent de nombreux moyens d'action. Les capitaux et les infrastructures de stockage sécurisées sont certes importants, mais la responsabilité personnelle revêt une importance plus grande encore. L'élément essentiel pour réduire les vols et les pertes d'armes est la promotion et le renforcement d'une *culture de la responsabilité individuelle*. Cela semble être la seule manière de minimiser, à terme, le risque de vols ou de pertes,

que ce soit en provenance des stocks gouvernementaux ou des armes détenues par les civils.

Aussi longtemps que les sanctions pour la perte d'une arme seront négligeables, voire absentes, les gens continueront à les perdre. Lorsque les hommes et les femmes responsables de la sécurité des armes légères prendront conscience que leur avenir dépend de la sécurité des armes placées sous leur autorité, ils seront moins enclins à banaliser la disparition de ces armes. Ils feront preuve de davantage de vigilance et seront plus difficiles à corrompre ou à intimider. Ces constats permettent d'établir une liste limitée de recommandations, qui sont autant de conditions préalables à l'émergence de cultures de la responsabilité:

1. Des armes légères spécifiques doivent être placées sous la responsabilité d'individus spécifiques.
2. Les pertes doivent faire l'objet d'une déclaration et d'une enquête rapides.
3. En cas de perte, les responsables doivent être soumis à des mesures disciplinaires sérieuses.

En se concentrant exclusivement sur les vols commis par les délinquants urbains, les pratiques actuellement en vigueur dans de nombreux pays négligent des aspects tout aussi importants du vol d'armes: l'offre et l'opportunité. En créant une offre abondante en armes à feu criminelles, la négligence et la corruption contribuent probablement autant à la promotion du vol et à la revente d'armes légères officielles que la demande criminelle. A la lumière des cultures de contrôle relativement permissives observées dans de nombreuses contrées, il convient de faire davantage pour pénaliser non seulement le vol d'armes légères, mais également leur perte.

Il s'agit de problèmes que la politique officielle et l'aide internationale peuvent aider à vaincre. La création de cultures de la responsabilité implique le même type de réformes que d'autres pratiques de sécurité publique, comme par exemple l'utilisation obligatoire de la ceinture de sécurité et les mesures de prophylaxie infantine. Le soutien international en faveur de l'aménagement d'installations de stockage sécurisées serait un axe de développement, à l'instar des campagnes de sensibilisation. Dans de nombreux pays, des réformes réglementaires, voire des réformes légales, pourraient également s'avérer nécessaires. Plus que tout, la prévention du vol et de la perte nécessite de nouvelles attitudes, qui considèrent la détention d'arme à feu non seulement comme un droit, mais également comme une responsabilité de vie et de mort.

L'élément essentiel pour réduire les vols et les pertes d'armes est la promotion et le renforcement d'une culture de la responsabilité individuelle.

ENREGISTREMENT ET RESPONSABILITÉ

Mieux réprimer la criminalité est un élément crucial pour résoudre le problème du vol d'armes. Cependant, à en juger par les taux élevés de vol, les détenteurs individuels ont eux aussi besoin d'aide. Des équipements de stockage sécurisés à domicile, déjà exigés en Australie, au Canada et en Suède, sont la manière la plus évidente de compliquer la tâche des voleurs. Il convient également de se pencher plus attentivement sur les lois responsabilisant la détention d'armes par les personnes physiques.

Inquiète des conséquences de la prolifération des armes légères, la communauté internationale s'est davantage intéressée à une amélioration des lois régissant les armes à feu. Cette préoccupation a pris deux formes différentes: la *réforme* de lois existantes afin de mieux faire face à la modification des priorités publiques, et la mise en place de *nouveaux systèmes juridiques* régissant la détention d'armes à feu par la population.

Les réformes aux Etats-Unis

Les formes complexes et apparemment innombrables que peuvent prendre la réforme juridique à petite échelle sont abondamment illustrées par le débat sur le contrôle des armes qui fait rage aux Etats-Unis. Les mesures de réforme dominent ce débat, car le système américain de déconcentration fédérale et les droits en matière d'armes à feu entravent sensiblement la mise en œuvre d'une révision globale de la propriété. Malgré cela, le débat sur la politique des armes à feu aux Etats-Unis a atteint en 2003 une prééminence extraordinaire, dont l'intensité devrait certainement encore s'accroître tout au long de 2004.

La force d'impulsion n'émane que partiellement de la campagne présidentielle de 2004, qui n'a que peu abordé une question largement considérée comme hautement polarisée. En lieu et place, le débat est dominé par une multitude de questions spécifiques relatives à la question des armes, lesquelles ne font la plupart du temps que l'objet d'un enjeu régional ou local. L'autorité légale étant répartie sur cinquante Etats, le débat réglementaire a pris des formes extrêmement diverses. La législation semble parfois contradictoire; c'est ainsi que certains Etats ont réduit les droits de détention en interdisant certains types d'armes à feu (comme les pistolets qui tirent des balles de mitrailleuse lourde de calibre .50) ou en imposant l'utilisation d'une technologie d'identification personnalisée des armes (Winton, 2003). Au même moment en revanche, d'autres Etats ont adopté un régime plus permissif. Les principales innovations de 2003 ont été la promulgation de nouvelles lois autorisant les adultes à porter des armes en public dans des Etats comme le Michigan, le Missouri et le Wisconsin.

A Washington DC, la volonté de renforcer le contrôle des armes est un effet secondaire non voulu de la «Guerre contre le terrorisme». Le contrôle des armes n'est pas explicitement prévu dans la Stratégie nationale américaine de lutte contre le terrorisme (Maison Blanche, 2003). Les restrictions plus strictes sur le droit de détenir des armes découlent plutôt d'une extension des efforts de lutte contre les menaces terroristes. C'est le souci de la prévention contre le terrorisme qui a conduit le président Bush à soutenir l'extension d'une loi éminemment sensible, interdisant la vente de nouvelles armes d'assaut semi-automatiques, bien qu'il n'en fût pas un fervent partisan. Adoptée dans le cadre de la Loi fédérale sur le crime de 1994 (*Federal Crime Bill*), la possession ou le transfert, par une personne physique, d'un fusil d'assaut semi-automatique fabriqué après cette date est considéré comme un crime fédéral. En dépit du soutien du Président, le Congrès américain est très divisé sur la nécessité de prolonger cette interdiction, censée expirer le 13 septembre 2004 (Lichtblau, 2003b). En lieu et place, le Congrès a adopté une loi visant à bannir les armes factices (Baldor, 2003).

Il serait cependant erroné de penser que la guerre contre le terrorisme ne préconise que le contrôle des armes. Elle a en effet eu pour conséquence d'autoriser les pilotes de ligne américains à porter des armes dans le cockpit et rendu obligatoire l'augmentation du nombre d'agents armés dans la sécurité aérienne. Ces deux mesures sont fortement décriées dans de nombreux autres pays (Reuters, 2003b). Le secrétaire à la Justice John Ashcroft a fortement appuyé une proposition de destruction immédiate des dossiers relatifs aux vérifications des antécédents des acheteurs d'armes, lesquels étaient jadis conservés 90 jours durant. De nombreux partisans du port d'armes craignaient en effet que ce système puisse être utilisé pour saper les libertés civiles et, *in fine*, pour se transformer en un ersatz de système de délivrance de permis et d'enregistrement (*Washington Post*, 2004). En vertu des dispositions de la *Consolidated/Omnibus Appropriations Bill*, adoptée par le Sénat le 22 janvier 2003 et promulguée

quelques jours plus tard, les dossiers fédéraux relatifs aux acheteurs *licites* d'armes qui sont avalisés par le *National Instant Check System* devront être détruits dans un délai de 24 heures (Kopel, 2004; PRODUCTEURS).

A l'heure actuelle, ce sont les tribunaux fédérés et fédéraux qui sont les plus susceptibles d'ajouter des restrictions en matière de politique d'armes aux Etats-Unis. Des dizaines de villes et de groupes de pression ont en effet attaqué fabricants et distributeurs en justice en vue d'obtenir des dommages et intérêts légaux. Leur objectif est de restreindre les ventes d'armes en rendant les fabricants et les marchands responsables de l'utilisation qui est faite de leurs produits. Aucun de ces procès n'a permis de faire droit à ces demandes, mais de l'avis de certains avocats, les choses pourraient changer (Sebok, 2003). En réponse à cette vague de procès, le Congrès étudie actuellement une loi visant à interdire de telles actions. Trente-trois Etats américains restreignent d'ores et déjà de telles poursuites. Après avoir passé le cap de la Chambre des représentants en 2003, un projet de loi destiné à prémunir l'industrie de l'armement contre les procès pour négligence diligentés au niveau national n'a pas pu faire l'objet d'un débat au Sénat (Oliphant, 2003). Ces mesures bénéficient cependant de puissants relais politiques et devraient tôt au tard être adoptées officiellement (Holland, 2003).

A Washington, la volonté de renforcer le contrôle des armes est un effet secondaire non voulu de la «Guerre contre le terrorisme» menée par les Etats-Unis.

Les réformes dans le reste du monde

Bon nombre d'autres pays adoptent des réformes visant à renforcer les lois et les réglementations actuelles sur les armes. Lorsqu'elles bénéficient d'un large soutien, de modestes réformes peuvent contribuer de manière significative à un meilleur contrôle des stocks. Au *Royaume-Uni*, un système d'enregistrement actif-universel est en vigueur depuis longtemps déjà. Mais la déconcentration des pouvoirs avait jadis maintenu les registres d'armes à feu au niveau local. Une nouvelle initiative, soutenue par l'Association des hauts officiers de police, permettra de constituer une base de données nationale. Rien qu'en tablant sur la mise en réseau de bases de données locales existantes, ce système devrait devenir opérationnel en août 2004 (Nash, 2003). Préoccupé par la résurgence des crimes avec violence, le Royaume-Uni a renforcé les sanctions pénales pour les crimes avec arme à feu et alourdi ses mesures d'interdiction des armes. Dans le cadre de la loi de 2004, dite de Comportement antisocial, (*Anti-Social Behaviour Act*), la Grande-Bretagne a banni un certain type d'arme à air comprimé aisément convertible pour le tir à munitions réelles, ainsi que les armes factices (Royaume-Uni, ministère de l'Intérieur, 2004).

Dans le cadre de la loi de 2000 sur le contrôle des armes à feu (*Firearms Control Act*), l'*Afrique du Sud* tente de limiter la détention d'armes de poing et de corriger certaines négligences, notamment les 200.000 armes à feu encore enregistrées auprès de propriétaires décédés. Le renforcement des restrictions en matière d'octroi de permis d'arme à feu devrait entraver l'achat d'armes par des criminels (Naidu, 2003; Schronen, 2003). En 2002, l'*Allemagne* a renforcé certaines exigences nécessaires à l'octroi d'une licence de détention d'armes (Small Arms Survey, 2003).

Toutes les réformes ne réussissent pas du premier coup. Aux *Philippines* par exemple, un ordre adressé en janvier 2003 par la Police nationale philippine, interdisant le port d'armes en public, a été invalidé par les juridictions pour des motifs de procédure (San Juan, 2003). Une loi amendée est entrée en vigueur en décembre 2003 pour une durée de six mois, dans le but de réduire la violence criminelle et politique (Vargas, 2003).

Les nouveaux régimes juridiques nationaux

La mise en œuvre de nouveaux systèmes juridiques fondamentalement différents des régimes antérieurs est nettement plus malaisée et moins fréquente. Parmi les mesures les plus radicales prises dans les années 1990, citons l'interdiction de toutes les armes de poing au Royaume-Uni et en Australie, celle des armes semi-automatiques en Australie, ainsi que l'harmonisation des exigences imposées par l'Etat en matière de sécurité du stockage. Aucune de ces mesures n'a demandé la participation active de plus d'une poignée de propriétaires d'armes. Après une pause de plusieurs années, le processus de changement radical semble connaître une nouvelle accélération. Parmi les nouveautés à venir, citons les nouveaux systèmes nationaux d'autorisation de port d'armes à feu et d'enregistrement de celles-ci.

On distingue deux types de nouveaux régimes nationaux d'enregistrement des armes à feu. Chacun de ces systèmes comporte ses problèmes et influencera différemment la question des armes:

- Le plus ambitieux consiste à enregistrer toutes les armes en circulation dans le pays, même celles qui ont été achetées antérieurement. Un tel *enregistrement actif-universel* nécessite la participation de tous les propriétaires d'armes, qui doivent fournir des inventaires de leurs collections. Ce type d'approche peut apporter des résultats relativement rapides et conséquents, mais nécessite la coopération des propriétaires d'armes.
- Moins ambitieux, les systèmes d'*enregistrement passif-partiel* nécessitent une coopération moindre. Ils ne prévoient que l'enregistrement d'armes nouvellement acquises, généralement au moment de l'achat. Les systèmes passifs sont moins onéreux, plus simples et moins controversés, mais il faut plusieurs décennies – plutôt que plusieurs années – pour couvrir une partie substantielle des armes à feu.

L'enregistrement des armes à feu au Canada

Les nouveaux régimes d'enregistrement des armes à feu peuvent être répartis en deux types: les régimes actifs-universels et les régimes passifs-partiels.

L'initiative d'enregistrement actif-universel la plus ambitieuse de ces dernières années a été mise en œuvre le 1er janvier 2003. La réforme canadienne, en raison de ses succès et de ses lacunes, influencera sans doute les autres pays envisageant des mesures similaires. A long terme, cette initiative pourrait à elle seule contribuer davantage au façonnement du climat international en matière d'enregistrement des armes personnelles que toute autre mesure comparable avant elle.

En 1995, le Sénat canadien a adopté le Projet de loi C-68. Cette Loi sur les armes à feu exige que tous les propriétaires d'armes détiennent un permis, et que leurs armes soient enregistrées. Jadis, ce pays de 31 millions d'habitants avait limité la détention d'armes de poing, mais autorisé les acheteurs qualifiés à acquérir librement des fusils et des carabines. L'un des objectifs essentiels de cette mesure était «d'empêcher les personnes présentant un danger pour elles-mêmes ou pour autrui d'avoir accès aux armes à feu» (CCAF, 2003a). Les partisans de cette mesure souhaitaient également que la culture des armes au Canada ne se rapproche pas de celle des États-Unis. En 2001, la Loi sur les armes à feu bénéficiait d'un soutien massif de la part de la population (76%) (Hartley et Mazzuca, 2001). Néanmoins, sa mise en œuvre ne s'est pas déroulée sans anicroches et la controverse a fait rage.

Le processus de mise en œuvre s'est déroulé en trois phases: la *première* a été la création du Centre canadien des armes à feu et de l'infrastructure de tenue et de gestion des registres. En 1998, la *deuxième* étape a été la délivrance des permis à tous les propriétaires d'armes. Lors de l'achèvement de cette étape en 2001, quelque 1,9 million de propriétaires avaient été enregistrés. Cela signifiait que le système avait «séduit» environ 83% des 2,3 millions de propriétaires que compterait ce pays. La *troisième* étape portait sur l'enregistrement des armes. En juillet 2003, à la fin du processus, après plusieurs prolongations, quelque 6,5 millions d'armes à feu avaient été enregistrées (CCAF, 2003b). Si l'on en croit les résultats d'une enquête publique, ce chiffre représentait environ 82% des quelque 7,9 millions d'armes détenues par la population canadienne (GPC, 2002).

Après huit années de préparation, le nouveau système canadien de délivrance des permis et d'enregistrement est devenu réalité. La criminalité impliquant des armes à feu semble être en diminution, y compris les homicides, et notamment les vols à main armée. Ces derniers ont chuté à un tiers du taux observé au cours de la décennie précédente, passant de 30,79 pour 100.000 habitants en 1992 à 11,05 en 2002 (Hung, 2003). Cette réforme s'est également accompagnée d'effets négatifs; la loi pourrait en effet avoir en même temps érigé des obstacles à la déclaration des vols d'armes. Même s'ils sont peu nombreux, des rapports de saisie d'armes à la frontière laissent à penser que les trafiquants tentent plus qu'auparavant d'alimenter la demande illégale avec des armes provenant des États-Unis. Cette hausse a été contrecarrée par une augmentation de 50% des saisies à la frontière (Botchford, 2003). Un effet secondaire singulier a été l'émergence d'un marché de la location des armes à feu illégales dans certaines régions du Canada. Phénomène rarement observé en dehors des pays en voie de développement, il s'agit d'une preuve manifeste d'une pénurie en armes illégales (Agrell, 2003).

En 1994, on estimait que le système de délivrance des permis et d'enregistrement allait coûter 119 millions CAD (dollars canadiens), soit 90 millions USD, et que la totalité moins 2 millions CAD (1,5 million USD) serait récupérée en droits versés. Toutefois, en décembre 2002, le Vérificateur général du Canada a publié un rapport révélant que les dépenses totales au cours des sept premières années s'étaient élevées à 688 millions CAD (430,5 millions USD) (voir tableau 2.8). La facture de la première décennie de fonctionnement devrait atteindre 1 milliard CAD (639 millions USD) (Clark, 2002). Ces chiffres ont été les meilleurs arguments des opposants au système. L'initiative a été taxée de gaspillage, de gestion abusive

et inefficace, si bien que les demandes de cessation des procédures d'enregistrement, précédemment qualifiées d'extrémistes, ont fini par gagner en popularité.

Le gouvernement canadien avance plusieurs explications à la hausse des coûts. L'estimation initiale ne concernait que l'élaboration de la base de données – le réseau national d'ordinateurs et le logiciel au cœur du système – dont le coût a été doublé par rapport aux estimations. Les coûts de mise en œuvre ont également été considérables; dans de nombreux cas, les droits destinés à compenser les coûts ont été supprimés pour inciter à la participation. Les dépenses diminuent à mesure que la phase de mise en œuvre s'achève, mais les coûts d'exploitation devraient encore représenter une somme moyenne comprise entre 50 et 80 millions CAD (Naumetz, 2003).

Les planificateurs canadiens semblent avoir sous-estimé le coût lié à l'établissement d'une nouvelle administration. Les États-Unis, en revanche, dépenseront 1 milliard USD pour lancer un registre à l'ambition nettement plus modeste, destiné exclusivement à vérifier les antécédents pénaux des nouveaux acheteurs (Lichtblau, 2003a). L'approche C-68 a également connu les inconvénients classiques des régimes d'enregistrement universel. Elle a rencontré l'opposition des partisans des armes, et cette situation a été exacerbée par les politiciens régionaux, car le système est devenu un outil pratique pour polariser l'opinion. Paul Martin, l'ancien ministre des Finances et pilier du Parti libéral, qui a remplacé Jean Chrétien au poste de Premier ministre le 12 décembre 2003, a accepté de revoir le système d'enregistrement des armes à feu. Bien qu'il ait refusé d'agir dans la précipitation, sa décision pourrait néanmoins entraîner des changements.

Au Canada, l'initiative d'enregistrement la plus ambitieuse de ces dernières années avait, jusqu'en juillet 2003, recensé quelque 6,5 millions d'armes à feu.

Tableau 2.8 Le coût du programme canadien de délivrance des permis et d'enregistrement des armes à feu, 1995-1996 à 2001-2002

Catégorie	Coût en millions CAD	Pourcentage
Gestion du programme	65,7	10
Communications		9
Publicité	29,3	
Activités de relations externes	15,0	
Formation	8,7	
Mise au point de la base de données	227,1	33
Fourniture du programme		48
Site de traitement central de Miramichi	59,5	
Registre de la Gendarmerie royale du Canada	64,0	
Conception et impression du formulaire	40,6	
Territoires exclus*	28,5	
Contributions provinciales	128,6	
Soutien à la mise en œuvre	2,2	0,03
Total	669,2	100

Note: * En cas de refus de participation des gouvernements provinciaux, leurs dépenses ont été imputées au trésor fédéral. La source originale, citée ci-dessous, établit le total des dépenses à un montant compris entre 688,3 et 699,2 millions CAD. Cette imprécision pourrait résulter de l'inclusion de postes budgétaires non spécifiés. Les totaux peuvent ne pas faire le compte exact en raison des arrondis.

Source: CCAF (2002)

A qui le tour?

Le Brésil

En décembre 2003, le Brésil est devenu le premier pays après le Canada à mettre sur pied un nouveau système important de contrôle des armes. Avec environ 26.000 homicides par armes à feu chaque année, le Brésil possède une culture des armes parmi les plus létales du monde. Au cours de la dernière décennie, ce fléau a provoqué un débat national, ainsi qu'une série d'efforts visant à élaborer une nouvelle législation. Le désarroi public à propos de la criminalité armée et les piètres résultats de la réforme précédente ont finalement entraîné la mise en place d'une politique radicale et visionnaire: le *Statut du désarmement*. Promulguée le 22 décembre 2003 par le président Luiz Inacio Lula da Silva, cette loi instaure le train de réformes le plus radical de mémoire de Brésiliens.

Contrairement à d'autres mesures promulguées ailleurs – y compris les réformes ambitieuses menées en Australie, en Grande-Bretagne et au Canada – ce statut vise à modifier fondamentalement toute la culture nationale des armes.

Le Brésil a instauré un nouveau système de délivrance des permis et d'enregistrement en 1997. De type ostensiblement *actif-universel* dans sa conception, son efficacité a été sapée par une mise en œuvre peu suivie et par de faibles sanctions. Afin de résoudre les nombreuses lacunes de cette loi et



© Andre Vieira/Getty Images

Escalades dans l'utilisation des armes légères: une unité de la police fédérale brésilienne patrouille dans une favela de Rio de Janeiro en mai 2003.

d'autres, le nouveau train de réformes a été adopté en 2003, un ensemble de mesures spécifiques remédiant chacune à un aspect particulier de la problématique des armes dans ce pays. Les mesures visent notamment à:

- interdire le port d'armes à feu en public, à quelques exceptions près. Le port illégal d'une arme à feu est punissable d'une peine d'emprisonnement. Cette disposition a permis à la police de réduire le stock d'armes en circulation dans la rue;
- relever l'âge minimal de la détention légale à 25 ans. Cette mesure est destinée à lutter contre le problème spécifique de la criminalité armée parmi les adolescents et les jeunes adultes;
- autoriser un référendum national en octobre 2005, relatif à la proposition d'interdire la vente de toutes les armes à feu et munitions;
- introduire des sanctions pénales pour le trafic d'armes. Cette mesure permet au gouvernement brésilien de lutter contre les importations illégales d'armes à feu, notamment en provenance du Paraguay;
- supprimer le droit dont disposent les membres de la police et des forces armées d'acquérir de grandes quantités d'armes, car ce droit a été détourné dans le cadre de l'organisation d'un trafic illégal;
- criminaliser l'utilisation aléatoire d'armes à feu;
- faire en sorte que le courtage d'armes à feu relève des lois relatives aux transferts d'armes (Viva Rio, 2003b; VoA, 2003).

A en juger par cette liste, il s'agit d'un train de réformes et non d'un système totalement neuf. Son effet cumulé est cependant indéniable: cette réforme est destinée à créer une culture civique, dans laquelle les armes jouent un rôle de moins en moins prépondérant. La mise en place du Statut est soutenue par environ 63% des Brésiliens (Franklin, 2003). Le volet le plus révolutionnaire et controversé de ce programme est l'organisation d'un plébiscite en faveur de l'interdiction de toute vente d'armes, qui pourrait enclencher la mise en place d'un système d'enregistrement actif-universel. Même si cette initiative est largement soutenue par le public – environ 74 à 80% de la population d'après différents sondages – sa mise en œuvre demeure incertaine (Bacoccina, 2003; Viva Rio, 2003a).

Un autre aspect spécifique du processus enclenché au Brésil est le rôle de l'influence étrangère. Préoccupée par ce qu'elle considère comme une tendance mondiale au contrôle des armes, l'association américaine National Rifle Association (NRA) s'est, pour la première fois, immiscée directement dans le débat politique d'un autre pays. Charles Cunningham, directeur des Affaires fédérales à l'Institut des affaires législatives, et responsable du lobbying de la NRA, s'est rendu à Rio de Janeiro et à São Paulo. Il a pris la parole lors de réunions d'opposants sectoriels et parlementaires, mises sur pied grâce à l'appui de la *Pró Legítima*

En décembre 2003, le Brésil est devenu le premier pays depuis le Canada à établir un nouveau système d'envergure de contrôle des armes.

Defesa. Cette visite avait été organisée par les sections brésilienne et américaine de la *Society for the Defense of Tradition, Family and Property*, une organisation politique catholique conservatrice (McKenna, 2003; Pró Legítima Defesa, 2003). Cette implication indirecte souligne la maladresse de la première intervention étrangère de haut niveau de la NRA. Bien que les manœuvres de l'opposition aient échoué, il faut s'attendre à ce que celle-ci fasse encore parler d'elle lors du référendum.

Les perspectives d'avenir de cette nouvelle législation sont incertaines, car la mise en œuvre des réformes a souvent été le point faible de l'arsenal légal brésilien. La réforme de 1997, qui requiert l'enregistrement de tous les achats d'armes à feu, semble être tombée en désuétude, et l'interdiction temporaire de toutes les ventes d'armes à Rio en 2000 a eu peu d'effets palpables. La nouvelle loi est non seulement tributaire de sa bonne mise en œuvre, mais des pans entiers – comme le référendum – doivent encore être élaborés. Un intérêt soutenu de la part de la population et un engagement officiel en sa faveur seront des éléments essentiels pour son succès.

La Thaïlande

L'appréhension de la population face à la criminalité armée est également le catalyseur d'une action politique en Thaïlande, qui est par ailleurs l'épicentre du marché noir régional en armes à feu. La police thaïlandaise estime que la population, de 60 millions d'habitants, possède environ 10 millions d'armes à feu – dont moins de 40%, soit 3,87 millions, sont enregistrées (Ngamkham, 2003). Les homicides par armes à feu – qui, avec une incidence annuelle de 33 pour 100.000 habitants en 2000, représentent le taux le plus élevé d'Asie – sont devenus un problème politique majeur (ONUDC, 2003).

Dans la foulée d'une campagne importante de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée en 2003, le Premier ministre Thaksin Shinawatra a lancé personnellement un appel solennel à révolutionner la politique des armes à feu. Il a annoncé en mai 2003 une amnistie d'un mois pour permettre aux détenus illégaux de rendre leurs armes (AFP, 2003b). En septembre, ce programme de collecte d'armes a été suivi de la présentation d'un projet de loi, accordant 30 jours aux propriétaires d'armes illégales pour les confier à la police (*Bangkok Post*, 2003a). Lors de la clôture de la période de grâce, prolongée à la mi-décembre, plus de 100.000 armes à feu avaient été restituées. Dans la foulée, la police a mené, à l'échelle du pays, des actions de lutte contre la détention et la vente illégales d'armes (*Bangkok Post*, 2003b).

La proposition du Premier ministre de faire de son pays un territoire sans armes dans un horizon de cinq à six années demeure extrêmement controversée. L'opinion publique semble toujours extrêmement malléable. Un récent sondage organisé à Bangkok a montré que 78% de la population était contre ce projet (Ghosh, 2003), alors qu'un autre sondage a indiqué que 62% des Thaïlandais étaient en faveur de cette mesure (Pattugalan, 2003, p. 6). Malgré cela, le gouvernement a fait part de son intention de poursuivre la mise en œuvre de ce plan, en commençant par une interdiction totale de la vente d'armes (Mahmood, 2003). Les perspectives d'avenir de cette proposition sont incertaines, car elle dépend de la survie politique du Premier ministre Thaksin. Cependant, même en cas d'échec, elle devrait sous peu servir de base à d'autres propositions, moins radicales.

CONCLUSION

La double tendance mise en exergue dans ce chapitre n'a rien de surprenant: les quantités impressionnantes d'armes légères échappant au contrôle officiel d'un côté, et l'intérêt croissant pour l'amélioration de la gestion des stocks dans de nombreuses parties du monde qui en découle. Le problème des armes légères après un conflit a atteint de nouveaux sommets en Irak, et il reste un problème social aigu en Amérique latine. Ces deux exemples illustrent la face la plus sombre d'un problème mondial. Même dans des régions et dans des pays où la situation est nettement moins grave, les liens entre contrôle lacunaire et nécessité de mesures publiques sont manifestes.

L'Irak pourrait être l'un des cas les plus extrêmes de chaos causé par les armes, mais cet exemple n'a d'exceptionnel que sa portée et sa soudaineté. La perte catastrophique d'arsenaux importants a en effet été observée en d'autres endroits. A défaut de prendre des mesures draconiennes pour mieux contrôler les

Le Statut du désarmement, signé par le président da Silva, ambitionne de réformer de fond en comble toute la culture des armes au Brésil.

Et le Premier ministre thaïlandais a, quant à lui, proposé de faire de son pays un territoire sans armes dans un horizon de cinq à six années.

stocks d'armes légères, de nombreux pays seront sous la menace de tels désastres. Au quotidien, la perte progressive d'armes dues à la négligence et au vol est un problème plus grave encore, qui nécessite une meilleure gestion de la part de tous les propriétaires – Etats ou individus.

Les expériences de 2003 confirment l'importance d'établir une réglementation efficace des stocks mondiaux. Ce ne sont pas tant les armes en elles-mêmes qui ont contribué à la création d'un environnement néfaste dans l'Irak d'après-guerre, mais l'incapacité de garder le contrôle sur les stocks officiels. Le problème des armes légères en Irak est un exemple frappant des problèmes mondiaux de gestion, qui permettent l'afflux constant d'armes privées dans les mains de délinquants. En Irak, une chance réellement unique d'empêcher le chaos a été perdue, par manque de prévoyance et de préparation. De meilleures observations de la situation et préparation revêtent une importance capitale pour réduire les risques, partout dans le monde.

L'Irak et l'Amérique latine illustrent par ailleurs les problèmes fondamentaux en matière de gestion des stocks civils ainsi que les perspectives. Dans ces deux régions, le nombre élevé de propriétaires sans permis et d'armes non enregistrées sont des exemples extrêmes d'un problème mondial. Bien que la situation en Irak soit nettement plus dramatique, les problèmes liés aux armes détenues par la population civile d'Amérique latine sont tout aussi graves. Sans disposer encore de données fiables, on sait que la situation en Amérique latine restera certainement explosive. Etant donné toutefois que l'ordre social et la viabilité des Etats ne sont pas en jeu dans la plupart de ces pays, les perspectives de réforme y sont nettement plus positives. Le Statut de désarmement brésilien, même s'il n'est pas encore mis en œuvre, illustre le potentiel énorme de réforme dans toute la région et dans une grande partie du monde.

2. BIBLIOGRAPHIE

- ABC (Australian Broadcasting Corporation). 2003. «Minister blames theft for gun crime rise». Radio-télévision australienne. 29 déc.
- AFP (Agence France Presse). 2003a. «Saudi Arabia Denies National Guardsmen Sold Arms to al-Qaeda». 20 mai.
- , 2003b. «Thailand Offers Arms Amnesty to Preface Organised Crimes Crackdown». 20 mai.
- Afrique du Sud. 2003. *Allocution prononcée lors de la Première réunion biennale des Etats dans le cadre de la mise en œuvre éventuelle du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects*. New York. 7 juillet.
- Agrell, Siri. 2003. «Cops Link Gun Rentals to Growth of Gangs». *National Post* (Don Mills, Ontario). 25 août.
- Allemagne. 2003. Courrier daté du 29 avril 2003 de la *Mission permanente de la République fédérale d'Allemagne aux Nations unies, adressé au département des questions de désarmement à propos du Programme d'action des Nations unies, sur la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, sous tous ses aspects*. A/CONF.92/BMS2003/CRP.11 du 16 juin.
- Alpers, Philip et Conor Twyford. 2003. *Small Arms in the Pacific*. Occasional paper n° 8. Genève: Small Arms Survey. Mars.
- Anderson, W. French. 1996. *Forensic Analysis of the April 11, 1986, FBI Firefight*. Los Angeles: Faculté de Médecine, University of Southern California.
- AP (Associated Press). 2002. «Mustafa Mashhour, 81, of Muslim Group in Egypt». 17 novembre.
- , 2003a. «Israelis Selling Stolen Army Guns to Palestinians: Report». 22 janvier.
- , 2003b. «Israeli Military Investigating Increasing Gun Theft». 5 février.
- , 2003c. «Irakis Ordered to Disarm by Mid-June». 5 juin.
- APA (Agence de presse angolaise). 2003. «Home Minister Defends Disarming of Civilians». 25 octobre.
- Arabie saoudite. 2003. «No Substance to Report that Arms Captured Came from National Guard». Communiqué de presse. Washington, DC: Ambassade royale d'Arabie saoudite. 21 mai.
- Ashtakala, Tara. 2003. «Huns and Guns: Small Arms in South Asia». *IndoLink.Com*, 6 juillet.
- Bacoccina, Denize. 2003. «Brazil Seeks to Curb Gun Crime». BBC, 23 juillet.
- Badkhen, Anna. 2003. «Gun Market Thrives on Dread». *San Francisco Chronicle*. 26 mars, W11.
- Baldor, Lolita C. 2003. «Plastic Weapon Ban is Small Victory in Difficult Times for Gun Control Advocates». Associated Press. 10 déc.
- Bangkok Post. 2003a. «PM: Hand in Your Firearms». 5 octobre.
- , 2003b. «Amnesty Nets Large Quantity of Weapons». 16 décembre.
- Barbulescu, Nineta. 2003. *Allocution prononcée lors de la Première réunion biennale des Etats dans le cadre de la mise en œuvre éventuelle du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects*. New York. 8 juillet.
- BATF (Bureau of Alcohol, Tobacco and Firearms). 2002. *Crime Gun Trace Reports (2000) National Report*. Washington, DC: BATF. Juillet.
- , GAO (Government Accounting Office). 2003. *Firearms Controls*. GAO-03-688. Washington, DC: GAO. Juin.
- Blood, Peter. 1990. *Sri Lanka: A Country Study*. Washington, DC: US Government printing office.
- Bloomfield, Lincoln P., Jr. 2003. *Implementation of the United Nations Program of Action for Small Arms and Light Weapons*.

- New York: US Department of State. 7 juillet.
- Botchford, John. 2003. «Group Says Canada Flooded by Illegal Guns». *Edmonton Sun*. 5 janvier.
- Canada. 2003. *Rapport canadien sur la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations unies pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects*. A/CONF.92/BMS2003/CRP.48 du 12 juin.
- Capie, David. 2002. *Small Arms Production and Transfers in Southeast Asia*. Canberra: Strategic and Defence Studies Centre, Australian national University.
- . 2003. *The Small Arms Challenge in the Pacific*. Wellington: Victoria University Press.
- Carroll, Rory. 2003. «Guns For Cash Offer Swamped». *Guardian*. 17 décembre.
- CCAF (Centre canadien des armes à feu). 2002. «Centre canadien des armes à feu - résumé des coûts, 1995-96 à 2001-02». Communiqué de presse. Toronto. 3 décembre.
- . 2003a, «Programme canadien de contrôle des armes à feu : Interdire l'accès à des armes à feu aux personnes qui ne doivent pas en avoir». Fiche documentaire. Toronto. 21 février.
- . 2003b, «La période de grâce pour l'enregistrement des armes à feu a été un succès – Solliciteur général». Communiqué de presse. Toronto. 4 juillet.
- Cha, Ariana Eunjung. 2004. «New Iraqi Forces Flaws Are Showing». Edition nationale hebdomadaire du *Washington Post*. 5-11 janvier, p. 7.
- Chetty, Robert, éd. 2000. *Firearm Use and Distribution in South Africa*. Pretoria: National Crime Prevention Centre Firearm Programme.
- Clark, Campbell. 2002. «PM Tries To Deflect Blame For Gun Fiasco». *Globe and Mail* (Toronto). 5 décembre.
- CNUPCI (Centre des Nations unies pour la prévention de la criminalité internationale). 2002. *Seventh United Nations Survey of Crime Trends, 1998-2000*. Vienne: CNUPCI.
- Conetta, Carl. 2003. *The Wages of War: Iraqi Combatant and Noncombatant Fatalities in the 2003 Conflict*. Research monograph n° 8. Washington, DC: Project on Defense Alternatives. 20 octobre.
- Constable, Pamela. 2003. «Afghans Trade Guns For A Shot At a New Life». *Washington Post*. 23 octobre, p. A1.
- Cross, Peter, et al. 2003. *Law of the Gun: An Audit of Firearms Control Legislation in the SADC Region*. Londres: Saferworld. Juin.
- Davis, Anthony. 2003. «Thailand Cracks Down on Illicit Arms Trade». *Jane's Intelligence Review*. Décembre, p. 3035.
- Deepika* (Trivandrum). 2003. «Lanka to issue permits for arms to politicians». 6 août.
- Dreyfus, Pablo et Aaron Karp. 2003. «Small Arms Stockpiles and Holdings in Mexico». Unpublished background report. Genève: Small Arms Survey.
- Economist* (Londres). 2003. «Free For All». Edition américaine. 17 mai.
- EelamNation*. 2003. «Sri Lanka Security Forces Say Politicians Fail to Return Firearms». 16 février. <<http://english.eelamnation.com>>.
- Filipov, David. 2003. «Arms Bazaar Offers Pick of Light Arms». *Boston Globe*. 26 mars, p. A23.
- Filkins, Dexter. 2003. «U.S. to send Iraqis to Site in Hungary for Police Course». *New York Times*. 25 août, p. A1.
- Finlande. 2001. *Operational and Financial Plan for the Ministry of Defence's Segment of Administration in 2004-2007* (White paper). Helsinki: ministère de la Défense. <http://www.defmin.fi/chapter_images/1134_tsenglish.pdf>
- Finn, Peter. 2003. «Al Qaeda Arms Traced to Saudi National Guard». *Washington Post*. 19 mai, p. A1.
- Fisher, Ian. 2003. «Northern Iraq; A Diverse Band of Volunteers Sends a Warning to America». *New York Times*. 5 février, p. A12.
- Fleishman, Jeffrey. 2003. «Baghdad's Packed Morgue Marks a City's Descent into Lawlessness». *Washington Post*. 16 septembre.
- Franklin, Jonathan. 2003. «Soap Stars Join 50,000 in Rainy Rio to Demand Guns Crackdown». *Guardian* (Londres). 15 septembre.
- France. 2003. *Sur la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations unies, sur la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, sous tous ses aspects, adopté lors de la Conférence des Nations unies à New York, le 20 juillet 2001*. New York. Avril.
- Freedberg, Sydney P. et Connie Humbug. 2003. «Wandering Weapons: America's Lax Arsenal». *St Petersburg Times*. 11 mai, p. A1.
- GhanaWeb*. 2003. «Gov't Improves Physical Security of Armouries». 26 juin.
- Ghosh, Nirmal. 2003. «Thais Shoot Down Thaksin Proposal to Ban Guns». *Straits Times* (Singapour). 17 septembre.
- Glauber, Bill. 2003. «High-Caliber Sales at Baghdad market». *Chicago Tribune*. 23 avril, p. 8.
- GPC (GPC Research). 2002. *Fall 2001 Estimate of Firearms in Canada*. Ottawa: GPC. 20 août.
- Guerrero, Friena P. 2003. «AFP Admits Firearms Pilfered». *Business World* (Manille). 1er août, p. 11.
- Gusev, Anatoliy. 2003. «Shahid Department Store». *Izvestiya* (Moscou). 12 juillet (traduction BBC).
- Hartley, Thomas et Josephine Mazzuca. 2001. «Seven out of Ten Canadians Support National Firearms Registry». *The Gallup Poll* (Toronto). 27 novembre.
- Hartley, Wyndham. 2003. «Firearms Act Faces Court Challenge». *Business Day* (Johannesburg). 8 octobre.
- Henkop, Etienne. 1999. «Illegal Firearms in South Africa: Tracking Sources». *Nedbank ISS Crime Index*, vol. 3, n° 2.
- Hider, James. 2004. «Iraqi Gun Runners "Too Professional" to be Caught Out». *The Times* (Londres). 18 février.
- Hirst, Chrissie. 2002. *Controlling Small Arms Proliferation: The View from Bulgaria*. Londres: Saferworld.
- Holland, Jesse J. 2003. «Gun Industry Nears Key Goal». Associated Press. 10 octobre.
- Hung, Kwing. 2003. *Firearms Statistics Tables*. Ottawa: Division de recherche et statistiques, ministère de la Justice, juin.
- IISS (International Institute for Strategic Studies). 1989. *The Military Balance 1989-1990*. Londres: Brassey's et l'IISS.
- . 2002. *The Military Balance 2002-2003*. Oxford: Oxford University Press.
- . 2003. *The Military Balance 2003-2004*. Oxford: Oxford University Press.
- Interpol. Différentes années. Statistiques de la Criminalité internationale d'Interpol. <<http://www.interpol.int/>>
- Itar-Tass. 2003. «Russia Backs UN effort to Control Trade in Light and Small Weapons». 8 juillet (traduction BBC).
- Izzadeen, Ameen. 2003. «Sri Lanka Peace Process Under Threat?». *South Asia Intelligence Review*, vol. 2, n° 2. 28 juillet.

- Jackman, David. 2003. «Approaching Small Arms Demand Work in the Middle East». Manuscrit non publié. Juin.
- Jacobs, James B. 2002. *Can Gun Control Work?* Oxford: Oxford University Press.
- Jadwa, Ahmed. 2003. «A Journey to Basra: Scenes of People and Places (2)». *Al Sbarq al Ausat*, n° 9025. 14 août, p. 6. Traduit par Jack Kalpakian.
- Jayasinghe, Jayampathy. 2002. «Police Tough on Violators». *Sunday Observer* (Colombo). 6 janvier.
- Kahwaji, Riad. 2004. «Slow Rebuilding of Army Could Threaten Iraq's Future». *Defense News*. 26 janvier, p. 4.
- Télévision commerciale kazakhe. 2001. «Saudi Arabia to Buy Weapons from Kazakh Plants». 5 octobre (traduction BBC Worldwide).
- King, Laura. 2003. «Surrounded by Chaos in Irak, Middle Class Takes Up Arms». *Los Angeles Times*. 12 mai.
- Kleck, Gary. 1997. *Targeting Guns: Firearms and Their Control*. Hawthorne, New York: Aldine De Gruyter.
- Kopel, Dave. 2004. «Erasing a Clinton legacy: Rolling Back Antigun Regs». *National Review*, 27 janvier.
- Lamb, Guy. 2000. «An Overview of Small Arms Production, Export, Ownership and Proliferation in South Africa». Manuscrit non publié, 3 février.
- Lemire, Jonathan. 2003. «Grenade Launcher Loss Stirs Concern». *New York Daily News*. 28 août.
- Lichtblau, Eric. 2003a. «Bush in Tight Spot with N.R.A. over Gun Legislation». *New York Times*. 8 mai.
- , 2003b. «Bipartisan Agreement is Reached on Gun Bill». *New York Times*. 26 septembre, p. A12.
- Lott, John R., Jr. 2003a. *The Bias Against Guns*. Washington, DC: Regnery Publishing.
- , 2003b. «Armed, and safer, Irakis». *New York Post*. 26 juin.
- Mahmood, Kazi. 2003. «Thailand Plans Being Gun-free in Five Years». *Islam Online*. 22 décembre. <<http://www.islamonline.net>>
- Maison Blanche. 2003. *U.S. National Strategy for Combating Terrorism*. Washington, DC: Maison Blanche. Février.
- Matthews, William. 2003. «U.S. Officials Rap Rifle Buy for Iraki Corps». *Defense News*. 22 décembre.
- McKenna, Thomas. 2003. *Crime Control Not Gun Control in Brazil*. The American Society for the Defense of Tradition, Family and Property (TFP). <http://www.tfp.org/what_we_do/index/nra_brazil.htm>
- Metz, Helen Chapin. 1993. «The Armed Forces: Saudi Arabian National Guard». Dans *Saudi Arabia: A Country Guide*. Washington, DC: US Government Printing Office.
- Mexique. 1968. *Constitution des Etats-Unis du Mexique*. Traduit de *Constitución Política de los Estados Unidos Mexicanos, Trigésima Quinta Edición*, 1967, Editorial Porrúa, S.A., México D. F. Washington, DC: Organisation des Etats américains. <http://www.oas.org/juridico/MLA/en/mex/en_mex-int-text-const.pdf>
- , 1972. *Ley Federal de Armas de Fuego y Explosivos* (Loi fédérale sur les armes à feu et les explosifs). 11-I-1972. Mexico: Etats-Unis du Mexique.
- , 2003. *Instituto Nacional de Estadística Geografía e Informática* (INEGI, Institut national des statistiques, de la géographie et de l'informatique) <<http://www.inegi.gob.mx/inegi/default.asp>>
- Mickelburrough, Peter. 2004. «Buyback Scheme Nets 19,000 Handguns». *Herald Sun* (Melbourne). 1er janvier.
- Mite, Valentinas. 2003. «Irakis Prefer to Remain Armed». *Asian Times.Com*. 11 juin.
- Mouzos, Jenny. 2000. *The Licensing and Registration Status of Firearms Used in Homicide*. Trends and Issues in Crime and Criminal Justice, document n° 151. Canberra: Institut australien de Criminologie. Mai.
- , 2002. *Firearms Theft in Australia*. Trends and Issues in Crime and Criminal Justice, document n° 230. Canberra: Institut australien de Criminologie. Janvier.
- Muggah, Robert. 2003. «Small Arms Control as a Peace Factor». *Daily News* (Colombo). 11 octobre.
- Murphy, Dan. 2003. «Irak Awash in Military Weapons». *Christian Science Monitor*. 20 octobre.
- Musik, Silke. 2003. «German Armed Forces Reduce Stock». *International Firearms Trade*. 1er décembre, p. 7.
- Naidu, Edwin. 2003. «One Man, One Gun, States New Law». *Independent Newspapers* (Afrique du Sud). 28 septembre.
- Nash, Emma. 2003. «Work Starts on National Gun Register». *Personal Computer World* (Royaume-Uni). 18 décembre.
- Nation* (Nairobi). 2003. «8,000 Illicit Firearms Are Destroyed in Crackdown». 10 octobre.
- Nations unies. 1998. *Etude internationale des Nations unies sur la réglementation des armes à feu*. Vienne: Nations unies.
- Nations unies. 2003. *World Population Prospects: The 2002 Revision. Highlights*. Division de la population, département des Affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations unies. New York: Nations unies.
- Naumetz, Tim. 2003. «Liberals Beat Retreat on Gun Vote». *CanWest News Service*. 18 février.
- Ngamkham, Wassayos. 2003. «Guns the "Weapons of Choice" in Murders». *Bangkok Post*. 15 septembre.
- Nonis, Anthony et Don Asoka Wijewardena. 2002. «Firearms Amnesty Falls on Deaf Ears». *Sunday Observer* (Colombo). 20 janvier.
- Oliphant, Thomas. 2003. «Power Grab by the Gun Lobby». *Boston Globe*. 26 octobre.
- ONU DC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). 2003. *Surveys on Crime Trends and the Operations of Criminal Justice Systems*. Vienne: ONU DC. <http://www.unodc.org/unodc/crime_cicp_surveys.html>
- OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord). 2003. «Réunion de la Commission OTAN-Ukraine en session des ministres de la Défense». Communiqué de presse (Bruxelles). 2 décembre.
- Owen, Richard et Daniel McGrory. 2001. «The Man to Really Fear». *The Times* (Londres). 11 octobre.
- Parnell, Sean. 2003. «Effort to Save Money Means Police Guns Could be Turned on Themselves». *Courier Mail* (Brisbane). 5 juillet, p. 32.
- Pattugalan, Gina Rivas. 2003. *Two Years After: Implementation of the UN Programme of Action on Small Arms in the Asia-Pacific Region*. Genève: Centre pour le dialogue humanitaire.
- Poroskov, Nikolai. 2003. «Army Gold». *Vremya Novostei*. 13 mai, p. 2 (traduction BBC).
- Potgieter, Jackie. 2003. «Illegal Firearms Smuggled Into Kenya». *Daily Standard* (Nairobi). 17 septembre.
- Pró Legítima Defesa. 2003. <<http://www.prolegitimadefesa.org.br/pldacao/20030819-conferencia/index.htm>>
- Prothero, P. Mitchell. 2003. «Coalition Losing War for Iraki Arms». *United Press International*. 29 septembre.

- Pruden, Todd. 2003. «Army Reserve MPs Train Iraqi Police». *US Army Reserve News*. 8 décembre.
- Pyadushkin, Maxim. 2003. «Arming the Caucasus: Moscow's Accidental Legacy». Dans Anna Matveev et Duncan Hiscock, eds. *The Caucasus: Armed and Divided*. Londres: Saferworld, ch. 8.
- Reuters, 2003a. «Afghan Leader Launches Disarmament Drive». 24 octobre.
- . 2003b. «Thai Air Needs No Guards on US Flights-PM». 30 décembre.
- Royaume-Uni. Ministère de l'Intérieur. 2004. *Guide to the Anti-social Behaviour Act 2003*. Londres: Office royal des publications. 20 janvier.
- San Juan, Joel R. 2003. «Gun ban "Unconstitutional"». *Manila Times*. 6 octobre.
- Sault Star* (Sault Ste. Marie, Ontario). 2003. «Bury the Gun Registry». 26 septembre.
- Schaffer, Michael Currie. 2003. «A Glut of Gun Buyers». *Philadelphia Inquirer*. 7 mai, p. 1.
- Schronen, Johan. 2003. «Executors Face Arrest over Dead Men's Guns». *Cape Argus* (Le Cap). 19 septembre.
- Sebok, Anthony J. 2003. «A Recent Ruling by Judge Weinstein Suggests that in the Future, Lawsuits against the Gun Industry May Succeed». Find Law.Com. 18 août. <<http://writ.news.findlaw.com/sebok/20030818.html>>
- Seper, Jerry. 2003. «800 U.S. Guns Issued To Officials Still Missing». *Washington Times*. 1er juillet, p. 3.
- Serbie. 2003. *Courrier daté du 19 mai 2003 de la Mission permanente de la Serbie et du Monténégro aux Nations unies, adressé au département des questions de désarmement à propos du Programme d'action des Nations unies, sur la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, sous tous ses aspects*. A/CONF.92/BMS2003/CRP.33 du 18 juin.
- Shashkov, Alexander. 2002. «8,000 Firearms Stolen from Army Stocks in 7 Years-Official». Itar-Tass. 31 janvier.
- Simon, Alina. 2003. «Weapons Seized Were Stolen from Army Camp». *New Straits Times* (Malaisie). 28 mars, p. 10.
- Sloca, Paul. 2003a. «Gun Used in Plant Shooting Once Belonged to the Missouri State Highway Patrol». Associated Press. 3 juillet.
- . 2003b. «State Looks for Alternative to Trading Used Police Force Guns». Associated Press. 18 septembre.
- Small Arms Survey. 2001. *Small Arms Survey 2001: Profiling the Problem*. Oxford: Oxford University Press.
- . 2001. *Annuaire sur les armes légères 2001: Gros plan sur les armes légères*. Bruxelles: GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité).
- . 2002. *Small Arms Survey 2002: Counting the Human Cost*. Oxford: Oxford University Press.
- . 2002. *Annuaire sur les armes légères 2002: Evaluer le coût humain*. Bruxelles: GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité).
- . 2003. *Small Arms Survey 2003: Development Denied*. Oxford: Oxford University Press.
- . 2003. *Annuaire sur les armes légères 2003: Impasse sur le développement*. Bruxelles: GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité).
- Soriano, Cesar G. 2003. «All of Baghdad Keeps and Bears Arms». *USA Today*. 13 mai.
- Statistiques de la criminalité. 2000. *Criminal Statistics for England and Wales 1999*. Londres: ministère de l'Intérieur. Décembre.
- Subramanian, Nirupama. 2001. «Sri Lanka to Crack Down on Illegal Arms». *The Hindu* (Madras). 17 décembre.
- Talev, Illiya. 2001. «Arms Business Conflicts Divulged its Scope». *Kapital* (Sofia). 3 mars (traduction FBIS).
- TamilNet*. 2002. «SLA Asked for EPDP Weapons over Journalist's Murder». 11 novembre.
- . 2003. «Fasting Sri Lankan Soldiers Demand Fair Treatment». 9 avril.
- Taheri, Amir. 2003. «The Fires to Come». *Newsweek International*. 31 décembre, p. 22.
- Uruguay, 2003. Urunet <<http://www.urunet.com.uy/>>
- Vargas, Anthony. 2003. «PNP Vows to Strictly Enforce Gun Ban». *Manila Times*. 15 décembre.
- Viva Rio 2003a. «Brazilian Senate Approves Bill on Gun Carry Ban». 25 juillet.
- . 2003b. «Congress Bans Right to Carry Firearms in Brazil». 24 octobre.
- VoA (*Voice of America*). 2003. «Brazil Moves Toward Increasing Gun Control». 23 juillet.
- Vobejda, Barbara, David B. Ottaway, et Sarah Cohen. 1999. «Recycled D.C. Police Guns Tied to Crimes». *Washington Post*. 12 novembre.
- Washington Post*. 2003. «Tamil Rebels Set Off Explosion», 8 février, p. A22.
- . 2004. «Misfires on the Hill». 1er janvier.
- Wezeman, Pieter D. et Siemon T. Wezeman. 1996. *Dutch Surplus Weapons*. Document n° 5. Bonn: Bonn International Center for Conversion. Juillet.
- Winton, Richard. 2003. «Panel Oks Ban on Sale of .50 caliber guns». *Los Angeles Times*. 28 mai.

REMERCIEMENTS

Autres collaborateurs

Philip Alpers, James Bevan, Wendy Cukier, Pablo Dreyfus, Emile LeBrun et Ben Lessing.